

SOCIÉTÉ
des
AMIS
de
PORT-ROYAL

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique
et de la Direction générale des Arts et des Lettres*

PARIS
BIBLIOTHÈQUE MAZARINE
23, QUAI DE CONTI

1956

N^{os} 6-7.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Léon BÉRARD, de l'Académie française; Édouard BONNEFOUS, Député de Seine-&-Oise; Julien CAIN, Membre de l'Institut; Yvon DELBOS, Député, ancien ministre; Roger GENÈBRIER, Préfet de Seine-&-Oise; Léo HAMON, Sénateur de la Seine; Émile HENRIOT, de l'Académie française; Édouard HERRIOT, de l'Académie française; Gabriel LE BRAS, Professeur à la Faculté de Droit; Docteur Xavier LECLAINCHE, Directeur général de l'Assistance publique; M^{me} MAURICHEAU - BEAUPRÉ; J. - P. PALEWSKI, Député de Seine-&-Oise; Georges SALLES, Directeur des Musées de France; Jean SARRAILH, Recteur de l'Université de Paris.

BUREAU DE L'ASSOCIATION

pour les années 1955-1956

MM. Bernard DORIVAL, *président*,
J. RENOULT et L. COGNET, *vice-présidents*;
M^{me} BRULÉ-LIEURE, *secrétaire général*;
J. FRECHIN, *trésorier*;
J. VERWAEST, *trésorier adjoint*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

*élu pour six ans par les Assemblées générales
des 28 Janvier 1950 et 3 Avril 1954.*

M ^{me} BRULÉ-LIEURE;	MM. Louis LAFUMA;
MM. Louis COGNET;	Gabriel LE BRAS;
Armand DELVIGNE;	Marcel CANDILLE;
Bernard DORIVAL;	Jacques RENOULT;
Jean FRECHIN;	André STIRLING;
François GAZIER;	Jean VERWAEST.

(Voir *Extraits des statuts* à la page 3 de la couverture.)

Le présent numéro du Bulletin compte pour les années 1955 et 1956.

LETTRE
ESCRITE A VN PROVINCIAL
PAR VN DE SES AMIS.
SVR LE SVJET DES DISPVTES
presentes de la Sorbonne.

De Paris ce 23. Iannier 1656.

MONSIEVR,
Nous estions bien abusez. Je ne suis détrompé que d'hier, jusque-là j'ay pensé que le suiet des disputes de Sorbonne estoit bien important, & d'une extrême consequence pour la Religion. Tant d'assemblées d'une Compagnie aussi celebre qu'est la Faculté de Paris, & où il s'est passé tant de choses si extraordinaires, & si hors d'exemple, en font concevoir vne si haute idée, qu'on ne peut croire qu'il n'y en ait vn suiet bien extraordinaire.

Cependant vous serez bien surpris quand vous apprendrez par ce recit, à quoy se termine vn si grand éclat; & c'est ce que ie vous diray en peu de mots après m'en estre parfaitement instruit.

On examine deux Questions; l'une de Fait, l'autre de Droit.

Celle de Fait consiste à sçauoir si Mr Arnauld est temeraire, pour auoir dit dans sa seconde Lettre; *Qu'il a leu exactement le Livre de Iansenius, & qu'il n'y a point trouué les Propositions condamnées par le feu Pape; & neanmois que cõme il cõdamne ces Propositions en quelque lieu qu'elles se rencontrent, il les condamne dãs Iansenius, si elles y sont.*

La question est de sçauoir, s'il a pû sans temerité témoigner par là qu'il doute que ces Propositions soient de Iansenius, apres que Messieurs les Euesques ont déclaré qu'elles y sont.

On propose l'affaire en Sorbonne. Soixante & onze Docteurs entreprennent sa defense, & soustiennent qu'il n'a pû respondre autre chose à ceux qui par tant d'écrits luy demandoiēt s'il tenoit que ces Propositions fussent dans ce liure, sinon qu'il ne les y a pas veuës, & que neantmois il les y condamne si elles y sont.

Quelques-uns mesme passant plus auant, ont déclaré que quelque recherche qu'ils en ayent faite, ils ne les y ont iamais trou-

A

La première page de la première Provinciale.

A PROPOS DES PROVINCIALES

QUICONQUE aime les débats de l'esprit ne peut relire sans joie la première *Lettre écrite à un provincial par un de ses amis*. Parue en janvier 1656, elle vient d'avoir trois cents ans! Qu'elle reste jeune, cette vieille lettre! Comme y brille le jeu d'une raison claire exercée aux sciences! Et cette alliance d'une logique tranchante de mathématicien a l'élégance d'un homme du monde!

Pascal est aux prises avec les professeurs de théologie. Il n'avait jamais connu de près aucun professeur, ni suivi les cours d'aucune école ni université. C'était la première fois qu'il prenait contact avec les régents. Il fut secoué d'un brusque éclat de rire! Rire qui n'est pas méchant mais venge tous ceux qui ont été en proie à tant d'écolâtres si dépourvus de tact, de finesse, de poésie, d'humour!

Sa jeunesse jette Pascal avec une prodigieuse vivacité, en une matinée, chez un docteur de Navarre, puis chez un Janséniste. Elle le renvoie aussitôt près du Thomiste et de l'ami de Port-Royal pour le pousser chez un disciple de M. Le Moine et finir au milieu d'une volée de Dominicains où l'interview théologique tourne à la farce moliéresque et où, pour la première fois, Pascal se fâche.

En se jouant et sans y songer, dès cette première lettre, Pascal a trouvé le style, le rythme, le ton et la méthode des dix-sept autres! Cette inimitable succession de bouffonnerie

et de tragédie, cet art d'animer des personnages vivants, qui fait songer à Platon, cette lumière de l'intelligence opposée aux arguties des docteurs, que voilà bien là Pascal tout entier! L'air faussement naïf, mais si sûr de lui au fond! Il paraît s'amuser et il se jette corps et âme dans une lutte qui va dominer toute sa vie!



Dès la seconde *Lettre* apparaissent les Jésuites, « ces habiles gens ». Et à partir de la quatrième *Lettre*, il n'y en a plus que pour eux :

« Il n'y a rien de tel que les Jésuites. J'ai bien vu des Jacobins, des docteurs, et de toute sorte de gens; mais une pareille visite manquait à mon instruction. Les autres ne font que les copier. Les choses valent toujours mieux dans leur source. »

On sait bien ce qu'annonce une pareille ouverture : les caricatures cléricales les plus étonnantes de toute l'histoire littéraire de la France. Le moyen âge avait connu les figures de moines paillards et goinfres qui avaient culminé dans les marionnettes géantes de Rabelais. Le XVIII^e siècle peindra des figures monastiques inquiétantes et dissolues comme la religieuse de Diderot, le XIX^e siècle les ermites romantiques d'*Atala* et de *La Tentation de saint Antoine*. De nos jours Bernanos... Il appartenait à Pascal de peindre les ravages de la subtilité intellectuelle, appliquée à dissoudre du dedans la morale chrétienne.

Mais, dira-t-on, il ne connaissait pas les Jésuites. Il en parlait par ouï-dire. Les quilles de son jeu de massacre ne sont que des imbéciles ou des médiocres, et les Jésuites ne bénéficient à cet égard d'aucun monopole! Qu'importe! Aujourd'hui, le vrai lecteur des *Provinciales* reste tout à fait indifférent aux Jésuites qu'attaquait Pascal et même aux autres! Ce dont il ne se moque pas, c'est de l'enjeu de la lutte, ni de

ses méthodes, car il s'agit d'un combat qui se poursuit entre les grands corps de l'Eglise, dans l'Etat lui-même entre toutes les puissances, et même dans l'âme de chacun, dans celle de Pascal et dans la nôtre!



L'enjeu, c'est Dieu!

On a dit et répété, même tout récemment, que si Pascal et Port-Royal étaient sortis vainqueurs de la lutte contre les Molinistes, les catholiques eussent tous été soumis à la tentation du désespoir. S'insurger contre une telle sottise, n'équivaut nullement à mettre en question le jugement définitif porté par toute l'Eglise de France et par le Pape sur les conséquences dangereuses d'une scolastique augustinienne de la grâce. Les cinq propositions sont condamnées et Pascal ne cherchait pas à les défendre. Il affectait même dans les *Provinciales* une indifférence un peu hautaine à l'endroit de la question dite « de fait », à savoir si oui ou non Jansénius les avait soutenues. Mourant, il se confessa au Père Beurrier signataire des deux formulaires. Mais Pascal soutient et soutiendra jusqu'à la mort que les triomphateurs de Port-Royal risquaient, même à leur corps défendant, d'abolir à peu près complètement dans l'âme catholique la piété envers la grâce efficace de Dieu. Car il faut distinguer les polémiques des théologiens de leurs répercussions sur la piété des fidèles. Que dirait Pascal aujourd'hui? Ce n'est pas la théologie de Port-Royal, c'est « l'humanisme dévot », le molinisme, le culte intempérant du libre arbitre, qui ont jeté l'homme au désespoir!

Qu'est-ce que la grâce efficace, sinon l'action de Dieu dans le cœur de l'homme? Les gens de Port-Royal allaient un peu vite en damnant ceux qui leur paraissaient manquer de cette grâce efficace, mais les molinistes finissaient par faire du salut l'œuvre de la volonté de l'homme. « J'ai besoin du Dieu Tout-

Puissant, qui me sauve malgré moi, répondrait Pascal. J'ai besoin d'une charité infinie qui m'arrache tout entier à moi-même! J'ai soif d'une grâce sans mesure. Si vous divisez l'action souveraine de Dieu, si vous instituez une morale de l'homme seul, vous m'abandonnez solitaire dans un univers glacé et muet, infini, insensé et mort! » L'objet du débat des *Provinciales*, c'est l'amour de Dieu, la charité toute-puissante de Dieu, le souverain sacrifice de Jésus-Christ.

Mais, disent les adversaires actuels de Pascal, les Jésuites ne se feraient-ils pas martyriser pour ces vérités fondamentales de la foi? Certes! Néanmoins, — dixit Pascal, — leur style de vie, leur méthode d'action, leur pédagogie autoritaire procédaient d'un moralisme où le gouvernement de l'homme se substituait à celui de Dieu. Un juridisme de casuistes évacuait le mysticisme transcendant de la Bible. Le Jésuite des *Provinciales* n'est si bouffon que parce qu'il prétend jouer au plus fin avec le Dieu du Sinaï et du Calvaire. Il coupe les cheveux en quatre au chevet du pécheur en agonie!

Où trouve-t-on chez les moralistes des références à Moïse et à l'Apocalypse? Quand la Bible vient-elle animer leur gymnastique sans âme à l'usage de confesseurs déguisés en juristes et en avocats? Que font-ils du baptême et de la liturgie, des vertus théologiques?

Les gens de Port-Royal, et Pascal n'est que leur génial porte-parole, incarnaient l'opposition du catholicisme français à l'envahissement de « l'opéra baroque », à la contagion de l' « humanisme dévot ». Port-Royal défendait la Bible, l'archaïsme dans le culte, la simplicité de la liturgie, le retour aux sources, une conception personnaliste et non caporaliste de l'obéissance dans l'éducation. Ses adversaires flagornaient le prince, faisait de l'église un salon, y multipliaient les fleurs, les dorures rococo, les allégories alléchantes, préconisaient les « dévotions aisées », les « petits chemins vers le paradis », qui risquaient de déshonorer la piété chrétienne. Port-Royal défendait la vertu de religion au sens où l'entendait Bérulle.

Au milieu des *Provinciales* — je pense à la *Onzième Lettre* — Pascal est amené à s'en prendre à la sottise exerçant ses ravages dans le domaine du sacré. Et, peu à peu, le combat qu'il a poursuivi par les armes du sarcasme et de l'ironie, il en ressent toute la grandeur tragique. A partir de la onzième, les *Lettres* ne s'adressent plus au Provincial, mais directement aux Jésuites. Arnauld est bien oublié! Les Jésuites eux-mêmes sont parfois fort loin, quoique tout proches. Ils sont réduits au rôle de signes. Signes de quoi? D'une trahison des clercs. Ce livre d'ironie et de colère est un rappel des clercs à une dignité qu'ils risquent sans cesse de trahir. Dans un monde condamné, prêcher la transcendance de Dieu, la souveraine puissance de son action, son mépris des grandeurs de chair et d'esprit, telle est leur tâche!

Quand on médite cet enjeu des *Provinciales*, on s'aperçoit qu'il n'y a pas deux Pascal : le mystique des *Pensées* qu'on devrait vénérer et l'ironiste des *Petites Lettres*, dont on se débarrasserait, sous prétexte qu'il prend la défense d'une cause étrangère à l'Eglise. Et ne serait-ce pas se débarrasser encore trop facilement des *Provinciales*, que de prétendre que leurs coups atteignaient les seuls Jésuites, ces ombres mortes du XVII^e siècle? Ce médiocre Jésuite des *Provinciales* ne trouvait-il aucune complicité dans l'âme même de Pascal, dans la nôtre à tous? Une grande œuvre est un duel de l'auteur avec soi. Si Pascal ne s'était parfois inconsciemment reconnu dans le casuiste, pourquoi crier si fort contre lui? On en a parfois triomphé contre Pascal, comme si la possibilité de la lâcheté, du sophisme, de l'hypocrisie et du péché retirait quoi que ce soit à la valeur d'un plaidoyer en faveur d'un homme plus grand que l'homme. Les *Provinciales* sont l'apologie d'une morale du dépassement et de la grandeur. Que Pascal, comme nous tous, ait été parfois mesquin, coléreux et charnel, qu'importe! Au moins ne diminuait-il pas la grâce! Ne lui calculait-il pas une place mesurée! Il n'argumentait pas avec elle. Il appelait « lâcheté » ses lâchetés! Les *Provinciales* ne sont

pas le témoignage d'un saint, mais celui d'un esprit qui exige que la sainteté reste fidèle à son visage de fille de Dieu!

*
**

Si Dieu est l'enjeu des *Provinciales*, les méthodes du combat pour ou contre la grâce telle que l'entend Pascal tiennent une non moins grande place dans le débat. Ne sont-elles pas actuelles, les graves paroles prêtées par Pascal au Père Dominicain de la *Seconde Lettre* :

« Je lui dis : Mais, après tout, mon Père, à quoi avez-vous pensé de donner le nom de *suffisante* à une grâce que vous dites qu'il est de foi de croire qu'elle est *insuffisante* en effet? Vous en parlez, dit-il, bien à votre aise. Vous êtes libre et particulier; je suis religieux et en communauté. N'en savez-vous pas peser la différence? Nous dépendons des supérieurs. Ils dépendent d'ailleurs. Ils ont promis nos suffrages. Que voulez-vous que je devienne? Nous l'entendîmes à demi-mot; et cela nous fit souvenir de son confrère, qui a été relégué à Abbeville pour un sujet semblable. »

Le monde change peu et ces phrases sonnent curieusement dans l'oreille d'un catholique français en 1956!

Toute cette diplomatie des ennemis de Port-Royal, leurs faux-fuyants, tant d'onction, de sourires, de refus, de fuites et de distinguo, au profit de quoi? De la haine d'un parti — et d'une haine qui dure! Avant même une doctrine, il fallait abattre des hommes. Surtout Arnauld.

Certes, les gens de Port-Royal avaient des défauts : l'excès de gravité, une certaine étroitesse d'esprit, un acharnement de juristes dans la défense de leurs idées. Personne ne leur refusera l'honnêteté. Arnauld, paysan du Danube, était incapable de faire du mal à une mouche et de biaiser avec son devoir. Il était la rectitude même. Ses adversaires surent trouver son point faible, l'acharnement mis par lui à défendre la

scolastique augustinienne de la grâce. Comme plus tard Péguy à soutenir Bergson, Arnauld mis son point d'honneur cornélien à soutenir *mordicus* Jansénius. Combat désespéré où il fut battu. Ses adversaires se moquaient de Jansénius autant et plus que Pascal! Pour Louis XIV, il s'agissait de continuer l'œuvre de Richelieu. Que lui importait le Pape, dont il se servait. Il l'a bien prouvé dans l'affaire de la Régale! Ce n'est pas Rome qui lui a plus tard ordonné de faire déterrer les cadavres de Port-Royal, pas plus que ce n'était Rome qui avait ordonné à Richelieu de faire interner sans procès Saint-Cyran au château de Vincennes! Port-Royal était aux prises avec l'appareil de basse police de l'Ancien Régime. Et les Jésuites se sont fait les auxiliaires des argousins. Un Pinthard, un Meynier, un Brisacier, un Annat ont joué le rôle d'accusateurs et de témoins à charge dans un procès modèle intenté par un régime de dictature. Ces hommes étaient-ils conscients du caractère abject de leurs calomnies? Ils priaient sûrement, ils étaient honnêtes dans leur vie privée. Pourquoi osaient-ils colporter et imprimer les mensonges qu'ont stigmatisés les *Provinciales*? Il faudrait peut-être relire le *Zéro et l'infini*. Que reste-t-il d'un homme qui se met au service de puissances temporelles qui mésusent des armes de l'esprit? Si Pascal s'est mis en colère, c'est qu'il a découvert que l'esprit de parti réduit un homme à n'être plus que sa caricature, le vide de toute justice et de toute liberté pour le réduire au rôle ridicule de marionnette et de pantin.

Jeunesse intacte des *Provinciales*! Une diatribe immortelle contre les partis! Et valable contre tous! Qu'importent les Jésuites et le reste, la Sorbonne avec ses régents, les académies dont Pascal accepte ironiquement l'hommage, qu'importent le roi et ces cérémonies sociales que bafouèrent les *Pensées*! Ce qui compte, ce sont ces paroles de Pascal, qui atteignent tout homme :

« Je ne vous reproche pas de craindre les juges, mais de ne craindre que les juges...

Doit-on conclure qu'un homme est coupable parce qu'il est accusé?...

N'entreprenez plus de faire les maîtres. Vous n'avez ni le caractère ni la suffisance pour cela...

La calomnie est inutile, si elle n'est jointe à une grande réputation de sincérité...

Je vous admire de considérer ainsi tous ceux qui vous sont contraires comme une seule personne. Votre haine les embrasse tous ensemble, et en forme comme un corps de réprouvés, dont vous voulez que chacun réponde pour les autres... »

Et puis encore ceci :

« Je vous l'ai dit ailleurs et je vous le redis encore : la violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre...

Les papes sont bien éloignés de traiter les chrétiens avec cet empire que l'on voudrait exercer sous leur nom... »

En finirait-on de recueillir dans les *Provinciales*, ces phrases qui cinglent l'esprit de parti? Un fervent chrétien les adresse à des hommes d'Eglise. Qui serait assez hypocrite pour prétendre que l'Eglise seule, ou les seuls Jésuites ont eu le monopole de cet esprit sectaire?

Trois cents ans après les *Provinciales*, d'autres querelles occupent l'Eglise que celle de la grâce efficace, et d'autres luttes opposent les partis de la Cité. Mais, au fond, n'est-ce pas toujours les mêmes procédés, la même politique que celle des adversaires de Pascal? Il arrive à la calomnie de renaître, à l'esprit sectaire et partisan de souffler. Puissent tous ceux qui se mêlent d'écrire relire cette dernière lettre au Père Annat où les persécutés peuvent reprendre à leur compte une protestation splendide, qui est celle de toute la vie de Pascal :

« Ils vous laissent dire tout ce qu'il vous plaît; de sorte que, sans l'occasion que vous m'avez donnée par hasard, peut-être que rien ne se serait opposé aux impressions scandaleuses que vous semez de tous côtés. Aussi leur patience m'étonne... »

Pascal aujourd'hui ne manquerait pas de sujet d'étonnement ni d'impatience. Que nous dirait sa grande voix? Il est

arrivé naguère à Péguy et à Bernanos de parler de telle sorte qu'on croyait entendre, en les écoutant, un écho distinct de la grande protestation des *Provinciales*, et dans leur rire un rebondissement du rire de Pascal.

Puissent les esprits vraiment libres d'aujourd'hui, que ce soit dans l'Eglise ou hors d'elle, garder sous main les *Provinciales* et les ouvrir souvent. Qu'ils s'inspirent de ce plaidoyer souverain en faveur de la justice, de la rigueur d'esprit, du refus de feindre et de biaiser. Si Pascal rit et se fâche, c'est toujours à propos de Dieu et de l'homme et de l'éternelle inquiétude que provoque le mystère de leur rencontre. Il pense qu'une grande cause ne doit jamais s'avilir et que les moyens mis à son service doivent rester dignes d'une fin éternelle et infinie.

Jean STEINMANN.

RECHERCHES SUR LES GRANGES

BEAUCOUP de ténèbres enveloppent l'histoire des Granges de Port-Royal, en général, et celle, en particulier, de leur entrée dans le domaine de l'abbaye. Le nécrologe manuscrit (perdu) qui évoquait, selon la *Gallia Christiana* (édition de 1744), t. VII, col. 916, à la page 454 et à la date du 4 décembre, la mémoire de Jeanne II de la Fin, abbesse de 1468 à 1513, nous apprenait, en effet, que la dite « noble dame, madame Jehanne de la Fin (...) a eu de grandes pauvretés, labeurs et peines (...) pour défendre et garder les droits de l'église et recouvrer¹ les biens et titres de céans qui étaient perdus par le temps des guerres et les Granges d'en haut¹ et toutes les terres de céans... » Recouvrer, le terme n'est pas ambigu : les Granges avaient déjà appartenu à Port-Royal, avant que Jeanne de la Fin ne remit la main sur elles. Mais depuis quand ? Il faut ici avouer notre ignorance qui ne peut tout au plus que risquer des hypothèses.

Dans la *Gallia Christiana* encore, au tome VII, colonne 916, nous lisons, en effet, à propos de Port-Royal, que l'abbesse *Eustochia occurrit anno 1270 mense Febr. in charta commutatae Grangiae cum fundo apud Villarium prope Castrum-Forte cum almarico de Meudon et Havisia conjuge*. Mais cet échange relatif à une grange concerne-t-il nos Granges ? Rien ne nous autorise à l'affirmer, et rien ne nous précise non plus s'il fit entrer dans le domaine de Port-Royal la grange en

1. C'est nous qui soulignons.

question ou, au contraire, l'en fit sortir. Et cet acte de 1270 est, à notre connaissance, le seul texte mentionnant quelque chose qui puisse être rapproché de nos Granges, qu'un silence complet soustrait à notre curiosité, jusqu'au nécrologe, déjà cité, de Jeanne II de la Fin.

Démissionnaire en 1513, elle fut remplacée sur le trône abbatial par sa nièce Jeanne III de la Fin qui occupa cette place jusqu'à sa mort survenue le 17 mai 1558 et contribua activement à augmenter les terres de son abbaye. Son épitaphe résumée dans la *Gallia Christiana*, tome VII, colonne 916, nous apprend, en effet, qu'elle acquit *maximam quoque terrae Grangiarum partem et praedium de Vaumurier ac de Champgarnier cum pratis plurimis*. C'est donc, au plus tard, en 1558, que le vaste domaine des Granges entra ou entra, dans l'état où il sera au XVII^e siècle, dans les biens du monastère, qui avait sur lui moyenne et basse justice et qui le mettait en location, ainsi qu'en témoignent deux actes conservés aux Archives de Seine-et-Oise. Par le plus ancien (E 6.510, minute XX ou 29) *Sœur Angélique Arnould, humble abbessse de l'abbaye Notre Dame de Port-Royal*, met, le 28 juillet 1613, les Granges en métayage pour une durée de six ans, à *commencer du jour Saint Martin d'hiver prochain venant* au profit de Pierre de la Maison, *marchand laboureur*, à charge pour lui de partager chaque année avec *lesdites dames les grains, tant blés, avoines et autres grains*, les fruits, le bois, la laine des moutons, etc... Dans le second, signé le 28 août 1633, Rémy Baron *laboureur desdits aux Granges* et Claude des Mignières *aussi laboureur dudit à Villarrois paroisse de Guyencourt* s'engagent à verser, pendant neuf ans *commençant au jour Saint Martin d'hiver* la somme de 300 livres tournois en argent, ainsi que *la quantité de dix muids et demi de blé bon, loyal et marchand, mesure de Magny l'Essart (...)* avec *la quantité de seize muids de cidre, bon, loyal et marchand, le tout de loyer par chacun an*. Ainsi les Granges ne sont alors qu'une exploitation agricole, appelée de ce nom à cause que c'est en ce lieu que

s'amassent tous les grains qui se recueillent sur les terres et qui sont pour la nourriture de l'abbaye, comme l'écrit Pierre Thomas du Fossé, dans ses *Mémoires*¹, une métairie ou une ferme que rien ne semble promettre encore à la gloire qu'elle allait acquérir d'ici peu.

Cette gloire, c'est à la venue sous son toit des Solitaires qu'elle l'a due. A quel moment s'est produit cet événement? En mai 1648, sans aucun doute. Dix ans plus tôt, en juin 1638, contraints de quitter le petit logis qu'ils occupaient auprès du monastère de Port-Royal de Paris, ils avaient été s'installer dans l'abbaye de Port-Royal des Champs, que les religieuses avaient abandonnée douze années auparavant, pour s'établir dans leur nouvelle institution parisienne. Fréquentaient-ils déjà les Granges? Sainte-Beuve le veut, qui nous les peint *montant, chaque soir, sur les hauteurs des Granges pour y prendre l'air, et, quelquefois, par l'ordre de M. Singlin, y chantant complies tout haut*². Mais c'est en dire plus que sa source, Lancelot, qui a seulement écrit à son propos et à celui de ses compagnons retirés à Port-Royal des Champs : *On nous faisait monter le soir sur les montagnes pour y prendre l'air et nous disions complies*³. Les montagnes, les hauteurs, écrivirions-nous plutôt aujourd'hui, Lancelot ne précise pas davantage, et Port-Royal des Champs en est entouré de toutes parts, aussi bien au sud qu'au nord. Ce serait donc solliciter illégitimement le texte du Solitaire que d'en déduire que, dès 1638, ces Messieurs montaient aux Granges. L'heure de notre domaine n'est pas encore venue.

Chassés peu après, par ordre du roi, de l'abbaye, où ils ne tardèrent pas à revenir, les Solitaires se fixèrent alors, de nouveau, pour la plupart, dans le couvent vidé de ses moniales, et où ils recevaient des visites dont une, au moins, faillit avoir

1. Pierre-Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 199, de l'édition parue à Rouen en 1876.

2. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. I, p. 495 de l'édition Hachette de 1922.

3. Claude LANCELLOT, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, Cologne, 1738, t. I, p. 343, § 709.

des conséquences pour les Granges. Antoine Le Maître, cité par Sainte-Beuve¹, raconte, en effet, comment, le samedi 9 mars 1647, Liancourt et Chavigny, venus à Port-Royal des Champs, pour y voir ses ermites, éprouvèrent le désir de s'y retirer, eux aussi, et *offrirent mille écus à l'effet de construire un petit logement, pour l'un d'eux, et quatre ou cinq mille écus pour enfermer de murailles la terre des Granges; mais on refusa l'un et l'autre*. La proposition qui me semble pourtant d'une grande importance n'eut, ainsi, pas de suite : mais pour la première fois l'idée apparaît de faire des Granges une annexe de la thébaïde réalisée dans l'abbaye; et peut-être y a-t-il un lien, entre ce projet de 1647 et la décision que prirent ces Messieurs, en mai 1648, de s'en aller aux Granges, quelques jours avant le retour des religieuses dans leur maison des champs. Michel Tronchay² nous dit, en effet, que c'est à cause de ce retour — et Besoigne précisera que ce fut quelques jours avant lui³ — que la plupart des Solitaires *se retirèrent dans la maison des Granges située au haut de la montagne*, ne laissant en bas auprès du couvent de nouveau occupé que *deux prêtres, un médecin, un chirurgien, un gentilhomme du Poitou*, ainsi que *l'illustre Robert Arnauld, seigneur d'Andilly et de Pomponne*. Ils se logèrent alors *en un ancien bâtiment*⁴ qui hébergeait quelques mois plus tard, si l'on en croit du Fossé, *MM. Arnauld, Le Maître et de Sacy, son frère*⁵, ainsi que MM. Bouilly, Deslandres, Hamon, et *celui qui s'était chargé principalement de la conduite de ce grand ménage des Granges, d'où les deux maisons de Paris et de la campagne tiraient le blé et les autres choses qui servaient à leur nourriture*⁶, un ancien prêtre, Charles Duchemin, sans compter

1. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. II, p. 264.

2. Michel TRONCHAY, *Histoire abrégée de Port-Royal (...)* publiée (anonymement) en 1710, pp. 23, 24.

3. BESOIGNE, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal (...)* publiée (anonymement) en 1752 à Cologne, t. I, p. 284.

4. Pierre-Thomas du FOSSÉ, *op. cit.*, p. 200.

5. *Id.*, *ibid.*, p. 200.

6. *Id.*, *ibid.*, p. 211.

plusieurs autres¹ que du Fossé nous dit *passer sous silence*². Nous les connaissons d'ailleurs. Ce sont Séricourt, Lancelot, Nicole, Pontis, La Rivière, La Petitière, Baudry de Saint-Gilles d'Asson, qui s'était fait construire au bout du jardin « *un petit logis couvert de chaume (...) qu'on appelait gaiement le Palais Saint-Gilles, comme pour pendant au Petit Pallu*³, que le médecin Pallu avait fait édifier naguère en bas du vallon, près de l'abbaye; et c'en sont bien d'autres encore, moins importants ou moins connus, mais également las du Siècle et également épris de retraite et de Dieu.

Mais le Siècle allait les poursuivre, jusque dans leur retraite, et sous sa forme la plus brutale, la guerre. La Fronde fit la vie dure aux ermites des Granges qu'elle obligea, à deux reprises, à abandonner leur logis. La première fois, ce fut, en 1649, pour descendre dans l'abbaye, d'où ils purent surveiller les Granges et en empêcher le sac. Besoigne raconte, en effet⁴, comment, autorisés par Condé à porter l'habit militaire, ces Messieurs réfugiés à Port-Royal des Champs dépêchèrent l'un d'entre eux aux Granges envahies par la soldatesque, et comment, grâce à la *casaque* qu'il avait sur le dos, l'ermite en imposa assez aux hommes de guerre pour obtenir d'eux qu'ils vidassent les lieux sans leur causer de grands dommages. Le calme revenu, un calme bien provisoire, les Granges recueillirent à nouveau leurs pensionnaires, que les troubles de la deuxième guerre civile contraignirent à désertir, une seconde fois, leur domicile. Ils demandèrent alors asile au Duc de Luynes qui leur ouvrit son château de Vaumurier, sur l'autre versant du vallon de Port-Royal. Les Granges, encore une fois, l'échappèrent belle, lorsque le régiment d'Apremont vint s'installer dans leurs murs. Sollicité par ces Messieurs, qui eurent tôt fait de traverser la vallée pour l'aller supplier, Apremont eut beau *faire défense sous peine de vie à tous ceux*

1. *Id.*, *ibid.*, p. 215.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 215.

3. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. II, p. 293.

4. BESOIGNE, *op. cit.*, t. I, p. 296.

de son régiment de sortir hors des murailles de cette ferme et de l'enceinte de ses jardins qui est fort étendue, les Granges n'en pâtirent pas moins de cette visite qui laissa toute vaste étendue et de cours et de jardins (...) comme une écurie¹.

Le bilan de ces années terribles n'en fut pas moins favorable pour elles, puisque c'est vers la fin de la seconde Fronde, en 1652 vraisemblablement, qu'on augmenta même d'une manière considérable le logement qui était aux Granges par un fort grand bâtiment que l'on y fit et où l'on reçut un assez grand nombre d'enfants de qualité². Ce bâtiment nouveau, c'est celui, qui, acheté par l'Etat, constitue aujourd'hui l'aile ancienne, l'aile orientale, de l'actuel Musée National des Granges de Port-Royal.

Pourquoi les Solitaires jugèrent-ils bon de le construire? Sans être absolument formel, le texte de Pierre Thomas du Fossé semble bien indiquer que ce fut pour y loger les élèves des Petites Ecoles. Ballottés de l'abbaye de Port-Royal des Champs à la maison parisienne du cul-de-sac de Saint-Dominique, faubourg Saint-Jacques, de cette maison au presbytère de M. Retard, curé de Magny-l'Essart, de cette cure à la ferme des Granges, d'où la Fronde les fit licencier, les élèves des Petites Ecoles avaient besoin d'une demeure tant pour y résider que pour y faire leurs classes. Ce fut sans doute à cet effet que ces Messieurs firent édifier, à côté de la ferme où ils habitaient, la maison qui nous occupe et où une école, capable de recevoir une vingtaine d'élèves, fonctionna de sa construction à la dispersion de 1656. Là, vécut le *petit Racine*, cher à M. Le Maître, du 1^{er} octobre au 20 mars 1656, et, après un séjour de quelques semaines à Vaumurier, de mai ou juin de cette année à la fin de septembre 1658, en compagnie de camarades comme le duc de Chevreuse et du Fossé.

On ne saurait donc trop s'élever contre la légende, dont nous essaierons de suivre plus loin la formation, qui veut que cette

1. du Fossé, *op. cit.*, pp. 224 et 225.

2. du Fossé, *op. cit.*, p. 240.

bâtisse ait été originellement le logis des Solitaires, et qui va jusqu'à en considérer telles pièces comme les cellules de tel ou tel de ces Messieurs, telle autre comme leur cuisine, etc... Bien loin d'y demeurer, nos ermites continuèrent à habiter, tout à côté, la ferme. Ce fut sans doute là que Pascal logea à plusieurs reprises et entendit en janvier 1656 le Grand Arnauld lire aux autres Solitaires le traité qu'il préparait pour sa défense et dont l'échec auprès de cet auditoire, prévenu pourtant favorablement, le poussa à demander au jeune et illustre savant, rompu aux usages du monde, de prendre à son tour la plume : ce qu'il fit pour rédiger les *Provinciales*. Les Granges avaient alors vécu leur plus grande journée, avec celle où, dans leur jardin, le même Pascal avait eu, un an auparavant, avec M. de Sacy, l'entretien que l'on connaît.

Tout cet ensemble de bâtiments où les Solitaires voisinaient avec leurs élèves et le personnel de l'exploitation agricole se dépeupla provisoirement en 1656 et de façon presque complète quelques années plus tard. Le 20 mars 1656, le lieutenant civil Daubray, venu de par le Roi pour signifier aux occupants des Granges de vider immédiatement les lieux, les trouva désertées d'avance par tous, à l'exception de Duchemin et de Bouilly qui le jouèrent de la plus belle façon. L'orage passé, quelques Solitaires et quelques élèves regagnèrent leur domicile, et il ne faut certainement pas attacher un crédit aveugle aux affirmations du même Daubray qui, revenu aux Granges en mai 1660, après avoir été faire fermer l'école du Chesnay, constata qu'elles étaient abandonnées depuis quatre ans, sauf de M. Charles (M. Duchemin) qui les lui fit visiter. Prévenus sans doute de sa descente, ces Messieurs avaient vraisemblablement déjà pris la fuite. Mais, cette fois, ce fut de façon presque définitive. Fermiers autant qu'ermites, Duchemin et Bouilly s'y maintiennent seuls, avec La Rivière qui passe son temps dans les bois où *il se plaisait à prier, à lire et à méditer*¹.

1. du Fossé cité par Sainte-Beuve, *op. cit.*, t. II, p. 233.

Profitons donc de la solitude des Granges pour y faire une visite, que nous rendent possibles quelques documents iconographiques et quelques textes contemporains.

De ces documents, les principaux sont trois tableaux, trois portraits, deux de la Mère Angélique et le troisième de la Mère Angélique et de la Mère Agnès¹. Le premier, peint par Philippe de Champaigne en 1654 et conservé aujourd'hui au Musée du Louvre², a servi de modèle à l'auteur, issu, sans doute, de l'atelier du maître, de la double effigie des Mères Angélique et Agnès, qui s'est contenté de copier le personnage de la Mère Angélique, mais en la montrant en pied, et non plus seulement jusqu'aux genoux, et de la flanquer à droite d'une figure de sa sœur imitée de celle que Champaigne avait introduite dans son fameux *Ex-Voto* de 1662. *Contaminatio* de deux des plus célèbres chefs-d'œuvre de Champaigne, ce double portrait, postérieur à 1662³, a servi à son tour de modèle à l'auteur d'une image de la Mère Angélique, qui fait partie de la collection du Dr Jodin et qui a été mise pour la première fois sous les yeux du public dans l'exposition *Racine et Port-Royal* organisée aux Granges en 1955⁴. Or ces trois peintures laissent voir, dans leur fond, le paysage de l'abbaye de Port-Royal des Champs et des Granges. Sans doute existait-il entre les trois vues des différences qui suffirent à nous prouver que leurs auteurs n'ont pas copié avec une fidélité littérale le site et pour nous mettre en garde contre les renseignements qu'ils nous donnent. Mais les ressemblances entre

1. Il n'y a pas lieu, en effet, me semble-t-il, de tenir compte de deux gravures anonymes éditées, l'une, chez Gautrot, avec l'indication *Vue de l'abbaye de Port-Royal des Champs du côté du Midi*, et, l'autre, chez Masson, avec la mention *Vue de l'abbaye de Port-Royal des Champs du côté d'Orient*. Sommaires et frustes, elles manifestent une fantaisie qui ne va pas toutefois jusqu'à infirmer les renseignements fournis par les tableaux qui nous arrêtent.

2. Exposé à l'Orangerie des Tuileries en 1952 dans l'exposition Philippe de Champaigne, sous le n° 40 du cat.

3. Appartenant au Comte de Bourbon-Busset, il fut exposé en 1952 au Musée des Beaux-Arts de Gand, dans l'exposition Philippe de Champaigne, sous le n° 73 du cat.

4. Cf. le n° 117 du cat.

elles sont cependant suffisantes pour que nous soyons fondés à ajouter une foi raisonnable aux indications que ces images nous fournissent ¹.

Dans les trois paysages, les Granges apparaissent au-dessus de l'abbaye, dominant le coteau dont le flanc est occupé par leur domaine bien clos de murs — des murs qui descendent jusqu'aux portes mêmes du monastère : proximité que nous confirme le *Plan de l'Abbaye de Port-Royal des Champs à vue d'oiseau*, gravé sans nom d'auteur au xvii^e siècle et reproduit à la planche I de l'ouvrage d'Augustin Gazier, *Port-Royal au xvii^e siècle, images et portraits* ². Longée à gauche, du côté de l'Occident, par un sentier sableux et fort en pente, cette muraille l'est, sur sa droite, du côté de l'Orient, par un chemin plus large, celui qui conduisait de Port-Royal à Versailles et qui existe encore aujourd'hui, à l'ouest de la route D. 91. A l'endroit où il atteint le sommet du plateau, un groupe de deux maisons se dresse, à l'extrémité droite des paysages qui nous occupent; peut-être faut-il voir dans l'une l'état ancien d'un pavillon qui monte encore aujourd'hui la garde le long de ce vieux chemin, au point où, précisément, il rejoint actuellement la D. 91, et que son propriétaire a baptisé du nom de *la Chambourne*. Cette longue muraille enferme une propriété qui, dans le tableau du Louvre, est occupée par des bois et des prés, tandis que, dans ceux des collections Bourbon-Busset et Jodin, elle l'est par une vigne, la vigne que planta M. Bouilly ³, postérieurement à 1654, pouvons-nous affirmer maintenant, puisque invisible dans le tableau du Louvre peint à cette date, elle se laisse voir au contraire dans les autres, exécutés après 1662. Il convient donc de ne pas la confondre avec une autre vigne, dont il s'occupait dès 1649, au dire de

1. C'est ainsi que la distance entre l'abbaye et le colombier, très réduite dans le portrait du Louvre, est augmentée dans celui de la collection Bourbon-Busset, pour que la tête de la Mère Agnès puisse prendre place entre ces deux constructions.

2. Publié à Paris en 1909, avec une introduction d'André Hallays.

3. Cf. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. II, p. 291 et t. III, p. 171.

Pierre Thomas du Fossé qui représente M. Bouilly faisant alors *son occupation de prendre soin des jardins potagers d'en haut et de la vigne qui y est jointe*¹. Cette vigne que j'appellerais du plateau — par opposition à celle du coteau — son existence nous est attestée par ailleurs, puisque les deux baux de 1613 et de 1633 en font déjà, l'un et l'autre, mention : il fallait beaucoup de vin, semble-t-il, à Port-Royal... A l'intérieur de ce vaste enclos, un autre enclos se découpe, de petites dimensions celui-ci, presque au sommet de la pente, et comprenant un potager à l'angle nord-est duquel un pavillon très modeste s'élève, fait d'un rez-de-chaussée et d'un grenier seulement : c'est, sans nul doute, le *Palais Saint-Gilles* que Baudry de Saint-Gilles d'Asson *se fit bâtir au bout du jardin*² ainsi que l'écrit Sainte-Beuve. A gauche, à l'ouest de cet humble logis, enveloppée d'arbres, une maison, qui nous montre son côté seulement, découpe, au-dessus de ses trois étages blancs et roses, son toit aigu de tuiles brunes et ses hautes cheminées. Nous y reconnaissons sans peine l'édifice élevé en 1652, fait de briques et de pierres³, celui des Petites-Ecoles, ou, pour parler comme au XVIII^e siècle, du *Château des Granges*⁴. Ce bâtiment nous cache une autre bâtisse que les textes nous font connaître : c'était, en retrait, la demeure des Solitaires ou, ainsi que l'appelaient les baux de 1613 et de 1633, le *corps de logis*⁵ ou les *maisons manables*⁶ de la ferme des Granges, que l'acte d'adjudication du 3 mars 1791 qualifiera de *second corps de logis composé d'une cuisine et salle par bas avec chambres et greniers au-dessus*. De cette ferme

1. du Fossé, *op. cit.*, pp. 209, 210.

2. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. II, p. 293.

3. On notera à cet égard une particularité assez singulière de cette construction : ce sont les chaînages qui sont en brique, aux angles et le long des ouvertures, tandis que les murs sont de pierre, ou, plutôt, de torchis.

4. C'est ainsi qu'il est désigné dans l'acte d'adjudication définitive du 3 mars 1791, conservé aux Archives de S.-et-O. sous la cote Q 50.

5. Dans l'acte du 23 juillet 1613.

6. Dans l'acte du 28 août 1633.

des Granges, aucun élément ne se discerne dans les paysages que nous interrogeons. Seuls, au delà du « Château des Granges », des bois s'étendent, coupés de friches, jusqu'à l'extrémité gauche du paysage, plus développés et plus visibles dans le double portrait de la collection Bourbon-Busset que dans le tableau du Dr Jodin et que dans celui, surtout, du Louvre.

Si ces trois peintures nous renseignent convenablement sur le site et sur les jardins des Granges, et nous donnent des indications sur l'extérieur des bâtiments qu'elles ne nous montrent malheureusement pas de face, mais seulement par le côté, elles ne nous apprennent rien par contre sur leurs dispositions intérieures. Le recours s'impose donc à d'autres sources, écrites, celles-ci, parmi lesquelles la plus précieuse est un texte publié pour la première fois¹, à notre connaissance, dans les *Mémoires sur la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs* parus en 1711 sans indication ni de lieu ni d'auteur. Celui-ci, que nous savons être M. Fouillou, et qui n'a guère fait que réunir en un volume divers écrits dus à d'autres plumes, ainsi que, par exemple, l'*Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal* de Michel Tronchay, a inséré de la page 202 à la page 224 une description de l'abbaye de Port-Royal des Champs complétée par une description des Granges. Postérieur, ainsi qu'il ressort du texte, à la destruction en 1682 du château de Vaumurier, mais antérieur aux événements de 1709, ce texte, d'autant plus intéressant qu'il est plus précis, nous conduit d'abord de l'abbaye à la Petite Porte du Friche percée dans le mur des Granges et à droite de laquelle s'élève l'édifice de 1652. C'est, lisons-nous, *un grand bâtiment composé de deux grandes salles qui ont vue sur la cour et sur un grand jardin, d'un premier étage qui a quatre grandes chambres, d'un second*

1. Il le sera une seconde fois dans l'*Histoire générale de Port-Royal*, de Dom CLÉMENTET, parue (anonymement) à Amsterdam en 1755. Il y figure au tome I, pp. 274-292 avec quelques variantes sur lesquelles nous reviendrons.

de même, et au-dessus sont les greniers¹. Ce texte laconique s'amplifie sous la plume de Dom Clémencet et se charge d'erreurs : « *Les Solitaires, déclare-t-il, avaient partagé ces grandes salles² en plusieurs petites chambres pour se loger³.* » En contradiction avec la description reproduite par Fouillou et, semble-t-il aussi, avec la nature originelle de la bâtisse, une école, cette indication est la première à affirmer — en 1755! — que la maison de 1652 a servi de domicile aux Solitaires. Aussi peut-on se demander si, antidatant des remaniements postérieurs au texte cité par Fouillou et peut-être même à 1709, Clémencet n'a pas induit de l'état des lieux en 1755 que ces pièces ainsi divisées avaient dû être des cellules, les cellules de ces Messieurs, et n'en a pas été conduit, du coup, à faire de l'édifice le logis — qu'il ne fut jamais — des Solitaires. Mais écoutons-le encore qui nous dit : « *Cette distribution subsiste aujourd'hui en partie; mais ce qui avait servi de retraite à tant de saints ne sert aujourd'hui qu'à serrer les grains et les fruits du fermier. On a aussi détruit les appartements ou cellules que quelques-uns avaient fait construire autour de la cour⁴.* » Car ce texte n'a pas seulement l'intérêt de nous décrire l'état de cette demeure au milieu du xviii^e siècle, mais de nous faire toucher aussi du doigt une nouvelle inexactitude de son auteur, qui, dans une intention facile à comprendre, invente la destruction d'*appartements ou cellules* qui n'existent jamais autour d'une cour qui n'en comportait pas. Le seul logis élevé pour un de ces Messieurs, le *Palais Saint-Gilles*, était et est toujours au bout du jardin, à une distance assez grande de la maison qui nous occupe. Les erreurs de Dom Clémencet furent répétées et aggravées par l'auteur du *Manuel des Pèlerins de Port-Royal* publié au désert en 1767, dont la troisième partie, *Sta-*

1. FOUILLOU : *Mémoire sur la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs*, 1710, pp. 221-222.

2. Celles du rez-de-chaussée.

3. DOM CLÉMENCET, *op. cit.*, p. 290.

4. DOM CLÉMENCET, *op. cit.*, p. 290.

tions du Pèlerinage, contient à la page 42, dans la description qu'elle donne des Granges, le texte qui suit : « On voit à droite en y entrant (dans la ferme) un grand bâtiment composé de deux grandes salles¹. Les Solitaires avaient partagé ces salles en petites chambres pour se loger. Cette distribution subsiste encore aujourd'hui en partie et surtout la chambre du grand Arnould²; mais ce qui avait servi autrefois de retraites à tant de saints ne sert aujourd'hui qu'à serrer les grains et les fruits du fermier. On a aussi détruit les appartements ou cellules que quelques-uns des Solitaires³ avaient fait construire autour de la cour. »

Passée la Petite Porte du Friche, qui jouxtait, à main droite, la construction de 1652, pénétrons, avec l'auteur de la *Description de Port-Royal* reproduite par Fouillou, dans la cour des Granges, une grande cour pavée qui contient environ trois arpents hors d'œuvre⁴. Le côté droit en est bordé, aussitôt après le bâtiment de 1652, par la vieille maison des Solitaires consistant en une grande cuisine, un fournil, une dépense, au premier étage deux chambres, un cabinet, et trois autres chambres; au-dessus trois autres dont deux sont à cheminée⁵. Venaient, ensuite, toujours sur la droite, du côté regardant le nord-est, la porte du jardin avec la maison contiguë du jardinier, la laiterie et la volière⁶ ainsi que la porte de la mare et la grange à avoine contenant trois travées. Suivaient, au

1. Ainsi il n'est plus fait mention des deux étages supérieurs et des greniers.

2. Première apparition d'une indication fautive, qui sera souvent répétée par la suite.

3. Ces deux mots ne se trouvent pas dans le texte de Dom Clémencet.

4. FOUILLOU, *op. cit.*, p. 221. Il semble y avoir quelque exagération dans cette évaluation, ramenée à 1 arpent 34 perches et demi par l'acte de vente du 3 mars 1791 (Archives de S.-et-O., série Q, district de Versailles, biens de première origine, n° 50) qui contient une description sommaire des lieux, faite en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, sens contraire de celui qu'avait adopté l'auteur de la description publiée par Fouillou.

5. FOUILLOU, *op. cit.*, p. 222.

6. Ces deux dernières nous sont connues seulement par l'acte de vente du 3 mars 1791 et par les baux de 1613 et 1633; elles sont oubliées dans la description publiée par Fouillou, où il semble que quelques lignes soient tombées

nord-ouest, *deux écuries (...) deux étables pour y mettre quarante vaches, deux bergeries pour quatre cents bêtes à laine, et, tout le long de ces étables et écuries, des greniers pour y serrer pailles*¹, ainsi que, plus loin, la porte des Champs. Au sud-ouest se dressaient des bâtiments contenant la cuisine et les chambres des domestiques, la charronnerie, la tonnellerie, la grange à foin. Enfin, sur la face qui regarde le sud-est et que coupaient la porte du grand friche et la petite porte du friche, s'alignaient les pressoirs, la foulerie surmontée par le poulailler, la grande grange à blé sous laquelle s'étendaient les caves, la grande remise pour les charrettes, à gauche de laquelle l'on retrouvait la porte par laquelle on était entré. Au milieu de la cour, enfin, se creusait *un grand puits couvert, étant aux sources de vingt-sept toises de profondeur, avec une machine composée par feu M. Pascal, par le moyen de laquelle un garçon de douze ans peut monter et descendre en même temps deux seaux qui tiennent chacun neuf seaux ordinaires, l'un étant plein et l'autre vide*². C'était, on le voit, une belle ferme, bien équipée, digne du vaste domaine de 360 arpents de terre labourable en une seule pièce³ dont les religieuses de Port-Royal tiraient le plus clair de leurs ressources.

Mais à la vocation agricole des Granges s'en était ajoutée, depuis 1648, on l'a déjà vu, une autre qui, contrariée par la persécution depuis 1656 et, surtout, 1660, devait connaître un nouvel épanouissement, mais beaucoup moins brillant, au lendemain de la Paix de l'Église : quelques Solitaires en retrouvent alors le chemin.

entre le 3^e et 4^e alinéa de la page 222, avant les mots « *la porte de la mare où on abreuve les bestiaux* » qui, dans l'état actuel du texte, ne se rapportent à aucun verbe.

1. FOUILLOU, *op. cit.*, p. 222.

2. FOUILLOU, *op. cit.*, p. 223.

3. FOUILLOU, *op. cit.*, p. 224, confirmé par l'acte de vente du 30 mars 1791, et les baux de 1613 et 1633, qui nous apprennent qu'il faut ajouter à ces 360 arpents de champs 10 arpents de pré « *à la queue du petit étang dudit Port-Royal* ».

De ces nouveaux pensionnaires des Granges, le principal est Pontchâteau. Il les connaissait de longue date pour y être venu dès avant 1660 et y être même revenu, parfois, entre 1660 et 1669, afin d'y regarder de là *la Communauté qui faisait en ce temps-là tous les jours des processions dans le jardin, en disant le Psautier*, ainsi que l'écrit la sœur Le Féron citée par Sainte-Beuve¹. La Paix de l'Eglise lui permit de réaliser son vieux rêve et de s'installer le 6 mars 1669 aux Granges; mais ce ne fut ni dans la vieille résidence de ces Messieurs ni dans la construction de 1652, mais dans un pavillon que l'auteur de *sa Vie*², M. de Beaubrun, sans doute, nous décrit comme *une petite maison qui est bâtie sur la montagne des Granges, auprès de la ferme qui est de la juridiction de Port-Royal des Champs (...) Cette petite maison des Granges (...) n'était composée que d'une grande chambre accompagnée d'un palier pour y entrer et d'un petit escalier pour monter au grenier qui était au-dessus; la chambre était tapissée d'une simple natte et l'on y avait fait un retranchement pour faire un petit cabinet à cette maison. On y avait joint un petit jardin pour descendre à l'abbaye*³. Ce logis si modeste, dont il ne semble pas que Pontchâteau l'ait fait construire, peut-être pouvons-nous l'identifier avec le *Palais Saint-Gilles*, dont le premier occupant, intime ami du nouveau Solitaire et locataire, avec lui et avec Sainte-Marthe, d'un domicile Faubourg Saint-Antoine avant 1669, avait pu lui vanter les charmes et lui donner l'idée de faire sa résidence; peut-être aussi peut-on le faire, mais avec moins de vraisemblance, avec la maison du jardinier, située à droite dans la cour des Granges, près de la porte du jardin — ce jardin auquel Pontchâteau devait consacrer le meilleur de son activité manuelle, au témoignage de sa *Vie*⁴.

Cependant, Charles Duchemin continuait à s'occuper de la

1. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. V, p. 257.

2. Publiée par SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. VI, p. 301-355.

3. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. VI, p. 319.

4. Cf. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. V, p. 257, et t. VI, p. 319.

ferme où un autre Solitaire, épris des tâches les plus humbles, Gibron, s'était fait le domestique des domestiques des religieuses, qu'il servit de 1675 à 1677, année de sa mort. Et cette année est celle aussi où Pontchâteau dut abandonner *sa chère solitude des Granges*¹ et où se consumma, deux ans avant la fin de la Paix de l'Eglise, leur abandon par leurs ermites.

Elles ne sont plus dès lors que l'exploitation agricole qu'elles avaient été avant leur venue, encore que le glorieux souvenir de leurs illustres occupants ne laisse pas d'attirer sur elles l'attention. C'est ainsi que l'abbé Fromageau, vice-gérant de l'Officialité de Paris, en inspection à Port-Royal des Champs le 9 mai 1679, s'en fut les visiter sans doute avant de descendre à l'abbaye et de se faire expliquer par la Mère Angélique de Saint-Jean, que je cite d'après Sainte-Beuve, *ce que c'était que les Granges, Vaumurier, d'autres bâtiments encore qu'il avait vus au-dessus*² (de Port-Royal).

C'est avec des dispositions contraires que, janséniste fervent, Louail s'y rendit le 27 mai 1693. L'abbaye visitée, *je montai, écrit-il dans sa relation publiée par Sainte-Beuve, sur la montagne à main gauche pour voir les Granges (c'est le nom de la ferme); j'y vis les anciennes écoles de Port-Royal, la maison de M. d'Andilly et de M. Arnauld, et la solitude de M. de Pontchâteau*³. Texte d'autant plus intéressant qu'il confirme la distinction qu'il convient de faire entre le bâtiment de 1652, ancien abri des Petites Ecoles, et la vieille demeure des Solitaires, domiciliés dans la ferme.

De cet ensemble, l'abbesse de Port-Royal de Paris, Mme de

1. L'expression se trouve dans SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. VI, p. 328.

2. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. V, p. 164.

3. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. V, pp. 276-277. Peut-être peut-on déduire de ce texte que la « solitude » de Pontchâteau doit être identifiée avec le « Palais Saint-Gilles ». En effet si ces deux bâtiments avaient été distincts, Louail n'aurait pas manqué de les signaler tous deux. Ne l'étant pas, il est naturel qu'il qualifie cet ermitage du nom de son dernier — et plus illustre — occupant.

Château-Renauld, vint prendre possession le 1^{er} octobre 1709. Après être passée par l'abbaye de Port-Royal des Champs, elle monta aux Granges, elle y dîna et (...) *partit des Granges à cette même heure* (cinq heures du soir) *et alla coucher à Saint-Cyr*, ainsi que le rapporte à la page 83 le *Récit de ce qui s'est passé à l'abbaye de Port-Royal le mardi 1^{er} d'octobre 1709*, inclus en 1711 par Fouillou dans ses *Mémoires sur la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs*. Les Granges étaient alors surveillées par un certain Joseph, tout acquis aux religieuses jansénistes et à qui son dévouement coûta cher. Il lui valut d'entrer en conflit avec l'intendant que Mme de Château-Renauld y installa, si l'on en croit un texte reproduit par Fouillou qui raconte comment Joseph *avait été outragé dans la ferme des Granges par le Receveur que l'Abbesse de Port-Royal y avait mis, lequel, l'ayant pris par sa cravate et lui serrant le gosier, fut sur le point de l'étrangler*¹. Et, quelque temps plus tard, lors de l'expulsion des religieuses, le 29 octobre 1709, le même Joseph s'entendit intimer l'ordre par d'Argenson de se retirer à six lieues au moins du monastère dépouillé de ses habitants, à en croire le même récit². Même aux Granges, le Roi ne tolère que des ennemis des Jansénistes.

Leurs amis, cependant, devaient, tout au long du xviii^e siècle, les considérer comme une sorte de lieu saint, où il convenait de venir avec piété. Elles constituent la troisième station du *Pèlerinage de Port-Royal des Champs* publié en 1767 dans le *Manuel des Pèlerins de Port-Royal des Champs*, imprimé *au désert*, et la première dans le *Pèlerinage* manuscrit qui l'accompagne dans l'exemplaire du *Manuel* en question que conserve, sous la cote P. R. 416, la bibliothèque de la Société de Port-Royal. Cette piété était avivée du reste par l'indifférence des occupants successifs, locataires des religieu-

1. Cf. p. 168 du *Supplément pour le second récit contenant quelques circonstances de l'enlèvement et de la dispersion des Religieuses de Port-Royal (...)* publié par Fouillou, *op. cit.*, pp. 149 à 202.

2. *Op. cit.*, pp. 167-168.

ses, à l'égard de ce passé qu'elles honnissaient. Remise à grains et à fruits, on l'a déjà vu, les Petites Ecoles! Clos *presque totalement inculte*¹ — l'acte d'adjudication du 3 mars 1791 le qualifiera de *garenne* — le domaine où jadis M. Bouilly avait planté une vigne soigneusement entretenue par son labeur, d'abord, et par celui, ensuite, de Pontchâteau! Le puits de Pascal lui-même n'était plus entretenu et sa machine en débris était conservée toutefois *sous les remises de cette ferme*². Port-Royal de Paris s'occupait seulement de toucher le loyer de ce domaine, fixé le 19 juin 1784 *devant Maître Loir et son confrère à Paris* à 4.400 livres payables en trois termes échéant aux fêtes de *St-Martin, Pâques et St-Jean-Baptiste* par Sixte Nicolas Desvignes et Marie Constance Coquillard, sa femme, ainsi que nous l'apprend l'acte d'adjudication du 3 mars 1791. Ce furent là les derniers locataires des religieuses, puisque les Granges durent partager, sous la Révolution, le sort des biens ecclésiastiques en général, et celui de l'abbaye, en particulier, à laquelle elles appartenaient; elles furent mises en vente le 15 février 1791 et adjudgées le 3 mars pour la somme de 210.000 livres à M. Etienne Venard, administrateur du district de Versailles. Une nouvelle page, ainsi, se tourne dans leur histoire, dont s'ouvre une phase neuve que nous raconterons peut-être également quelque jour.

Bernard DORIVAL.

1. *Pèlerinage*, etc..., p. 43.

2. *Ibid.*, p. 43.

LA SŒUR

Marie-Gabrielle HOUEL

et son « encyclique » sur les miracles
de Port-Royal (31 octobre 1664)

L'HISTORIEN de Port-Royal doit se défier non seulement des jugements que l'esprit de parti a inspirés à ses prédécesseurs, mais des opérations auxquelles ils ont soumis les sources dont ils disposaient. Pour ne parler que d'eux, les amis du monastère sont, bon gré mal gré, restés tributaires de la vaste entreprise d'historiographie — d'autres diraient d'hagiographie — que la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly a dirigée à partir de 1652. Non seulement les « relations » qu'elle écrivait ou qu'elle inspirait tendaient à certains buts prédéterminés, mais les séries de documents constituées par elle — et heureusement conservées pour une très large part — ont subi une élaboration qui met en évidence le rôle de certains personnages et en condamne d'autres à l'oubli. L'exacte nature de ces « collections canoniques » n'ayant jamais été nettement dégagée, on a involontairement confondu la vie de Port-Royal avec les polémiques des défenseurs du fait de Jansénius, ceux qui n'appartenaient pas à la famille Arnauld n'ayant eux-mêmes droit qu'à une place de satellite. Si, en effet, sa « trahison » de 1664 peut justifier le traitement infligé à Flavie Passart — maîtresse des pensionnaires dès 1652, elle avait pourtant compté parmi les religieuses les plus

influentes — si sa signature de 1661 excuse le silence fait sur le professeur royal Jacques de Sainte-Beuve, principal champion de l'augustinisme à la Sorbonne et à Rome (mais c'est pendant l'été de 1657 que la communauté le priva des fonctions de supérieur qu'il exerçait depuis treize ans auprès d'elle), rien n'explique la destruction en 1672 de la correspondance de l'abbesse Geneviève Le Tardif, rien, sinon le crime d'avoir pendant des années mis en balance la réputation d'Angélique Arnauld dont Saint-Cyran lui-même ne jugeait peut-être pas la spiritualité aussi élevée. Marie-Gabrielle Houel a eu un rôle beaucoup plus effacé, mais elle n'en a pas moins constamment refusé la signature en dépit des pressions d'une force exceptionnelle. Aux côtés d'Elisabeth de Sainte-Agnès le Féron, elle anima pendant huit mois la résistance des captives du faubourg Saint-Jacques et elle mérite de prendre place à la suite des « sept ou huit personnes distinguées » que Sainte-Beuve a aperçues dans ce monastère¹. Bien plus, son exemple fournit de précieuses indications sur les motifs plus ou moins conscients de l'intransigeance de la plupart de ses sœurs. C'est sans doute même parce que la franchise en paraissait compromettante que les autorités de Port-Royal des Champs ont essayé de supprimer un document sorti de sa plume, alors qu'elles en conservaient avec soin d'autres de bien moindre importance.

Marie-Gabrielle était la sœur d'une religieuse de La Sausaye, de Charles Houel, écuyer, sieur de Petit-Pré, du chevalier Houel et de Madeleine Houel, qui épousa successivement Jean Boisseret, seigneur d'Herblay (elle en eut les seigneurs d'Herblay et de Théméricourt, ce qui fait très probablement d'elle l'aïeule de la célèbre auxiliaire de l'historiographie port-royaliste) et le maître des requêtes Jean Bochart de Champigny. Charles Houel était sans doute déjà, comme J. Boisseret, membre de la Compagnie de Saint-Christophe lorsque Richelieu accorda à celle-ci des privilèges plus amples qui lui

1. *Port-Royal*, édition définitive, Hachette, t. IV, p. 220.

permirent de prendre le nom de « compagnie des Iles de l'Amérique » (12 février 1635). Le nom de leurs collègues (Fouquet, d'Aligre, de Luynes) suffit à nous renseigner sur leur fortune et même sur leur milieu social. Les résultats de l'entreprise n'en étaient pas meilleurs. Désireuse d'être renseignée directement, la Compagnie s'en remit donc à Charles Houel qui fit un court séjour aux Antilles à la fin de 1642. Il y repartit dès juin 1643 avec le titre de gouverneur de la Guadeloupe qu'il devait conserver plus de vingt ans. L'activité qu'il y déploya n'est guère connue que par le premier historien des Iles, le P. du Tertre. Si les charges accumulées par ce dominicain semblent écrasantes, il faut noter qu'il avait eu à la fin de 1646 un conflit violent avec le gouverneur de la Guadeloupe et que son livre date de la disgrâce de celui-ci (1667). Il est au moins certain que Houel a eu le mérite de chercher constamment à maintenir la paix avec les Caraïbes, de faire des fondations à Marie-Galante et aux Saintes (1648, 1652) et d'établir à Pitre neuf cents Hollandais. On lui reproche en revanche la saisie frauduleuse d'un navire anglais et des conflits, qui faillirent se transformer en guerres civiles, avec son prédécesseur Aubert, avec les gouverneurs généraux Poincy et surtout Patrocles de Thoisy (le 31 décembre 1646 il obligeait celui-ci à s'enfuir!). Ruinée, la Compagnie vendit le 4 septembre 1649 à Boisseret la Guadeloupe et les Saintes pour 73.000 livres. Bon gré, mal gré, l'acquéreur partagea avec Houel, mais les quinze années suivantes sont occupées par les luttes fastidieuses du gouverneur avec son beau-frère (une scène qu'il lui aurait faite pendant son séjour en France de 1654-1656 aurait hâté la mort de Boisseret), sa sœur, ses neveux et son cadet, le chevalier Houel. Mme de Boisseret alla jusqu'à armer en juin 1659 une expédition de cent hommes contre son frère! Les partages proposés par des arbitres (1659, 1660) ne furent jamais sincèrement acceptés, si bien que le ministre excédé fit, au début de l'été 1664, revenir en France Houel et ses neveux. D'ailleurs Colbert avait fondé en avril la Compagnie des Indes Occiden-

tales à laquelle les anciens propriétaires étaient obligés de vendre leurs droits. Ceux de Houel et de sa sœur furent fixés à 125.000 livres. Mme de Champigny ayant cédé les siens, son fils Théméricourt reçut, le 7 février 1665, le gouvernement de Marie-Galante. Quant à Charles Houel, bien qu'il fût un des cinq premiers directeurs de la nouvelle société, il refusa de se dessaisir, ce qui semble lui avoir valu quelques années de gêne. Angélique de Saint-Jean dira en effet à sa mort, qu'après qu'il eût connu « les honneurs et les richesses... d'une grande fortune, Dieu l'avait appauvri... en permettant qu'on les lui fit perdre ». Heureusement pour lui, la Compagnie des Indes occidentales, ruinée à son tour, fut dissoute en décembre 1674. Un long procès s'engagea alors, mais Houel dut finir par obtenir satisfaction puisque l'abbesse de Port-Royal affirmait au lendemain de sa mort (29 avril 1678) que « Dieu l'avait élevé de nouveau ». On n'est pas obligé de la croire quand elle ajoute qu'il avait donné dans l'un et l'autre état l'exemple du pardon des injures, « de la douceur et de la modération ² ».

Née le 11 avril 1628, sa sœur, Marie-Gabrielle de Sainte-Catherine Houel, avait fait profession au prieuré de Sainte-Anne fondé en 1639 à Magny (diocèse de Rouen) et transféré en 1645 à Issy. La parenté de la supérieure avec la puissante famille Bouthilier lui valut en 1659 le titre d'abbesse. Mais Marie-Gabrielle ne dépendait déjà plus d'elle. Mécontente d'une maison qui, insinue-t-elle, n'était pas parfaitement régulière, elle « y avait fort entendu parler » de Port-Royal. Or,

2. Eug.-Ed. BOYER-PEYRELEAU, *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe*, 2^e éd., Paris, 1825, t. II, pp. 196-241. Adrien DESSALLES, *Histoire générale des Antilles*, Paris, 1847-1848, t. I, pp. 68-72-93-96-100-105-108-114-118-124-129-136-141-148 sq., 155 sq., 164-167-183-187-213-216-316-346-356-540. A. LACOUR, *Histoire de la Guadeloupe*, Paris, 1855, t. I, pp. 61 sq., 68-79, 90-117-151-173-177-195; J. de DAMPIERRE, *Les sources de l'histoire des Antilles*, Paris, 1904, pp. 85-111 et table. Nous n'avons pu consulter Ph. BARREY, *La Compagnie des Indes Occidentales*, 1918. Voir d'autre part les *Discours de la R. M. Angélique de Saint-Jean Arnauld appelés Miséricordes*, Utrecht, 1735, pp. 193 sq. et CORDA, *Bibliothèque Nationale. Département des Imprimés. Catalogue des Factums*, Paris, 1896, t. II, pp. 516 sq., t. III, p. 290, t. VI, p. 353, t. VII, pp. 100, 611.

alors que la Fronde l'avait, en 1649, contrainte à se réfugier à Paris, elle fut menée au monastère du faubourg Saint-Jacques par une parente. Elle y reconnut « tant de... piété et de vertu » avec une si « parfaite observance » qu'elle ne souhaite plus rien que d'y être admise. Exaucée, elle prit rang du 13 juin 1652. Elle vécut assez longtemps avec la réformatrice pour pouvoir composer une relation *Sur plusieurs actions de charité faites par la Mère Angélique et sur son humilité*. Marie-Gabrielle était en effet très capable de tenir une plume et ce n'est pas sans raison que, dans leur Visite de 1661, les Grands Vicaires crurent pouvoir lui poser la question : « Ne faites-vous point de livres... Point du tout?...³ » Comme elle savait en outre le latin et possédait toute une bibliothèque des Pères, on ne peut l'entendre dire sans étonnement qu'en juin 1664 « l'ignorance où elle était de tout ce qui regarde le fait et le droit la mettait en grande inquiétude de ce qu'elle devait faire » et on comprend le mot de Christine Briquet : « Elle est bien admirable, depuis trois ans qu'on nous tourmente..., de n'y penser que depuis quelques mois! » En réalité, il devait plutôt s'agir d'une attitude critique à l'égard de la ligne de conduite prudente qui avait été fixée aux religieuses. Quoi qu'il en soit, lorsque celles-ci furent en juin 1664 acculées à la soumission ou à la révolte, une intellectuelle peu docile aux Messieurs parut à tous constituer une proie qu'il était aisé de saisir et on mit tout en œuvre pour cela : « Je ne crois pas qu'aucune de nous ait été plus exposée que moi au dedans et au dehors », déclarera plus tard la professe d'Issy⁴. Si elle affirmait alors que les autres conseillers ne faisaient que

3. *Obituaire* (Port-Royal, ms. 3, p. 536). GUILBERT, *Mémoires historiques et chronologiques*, Utrecht, 1755, t. III, p. 396. CERVEAU, *Supplément au Nécrologe*, 1763, 26 septembre 1705. *Gallia Christiana*, Paris, 1744, t. VII, cc. 630-632. *Histoire des persécutions*, Villefranche, 1753, pp. 120-121. *Mémoires d'Utrecht*, t. III, pp. 179-182 et B. N., *ms. fr. 19709*, f. 390 (12 décembre 1664) et 19711, f. 44 (1^{er} février 1665). La lettre du 12 décembre 1664 se trouve aussi dans le ms. 5 de Port-Royal, p. 991.

4. P. R., ms. 5, pp. 236 sqq., 992. B. N. *ms. fr. 19711*, ff. 21, 44, 78 sq. (22 janvier, 1^{er} février, 5 mars 1665).

« l'incommoder » et qu'elle oubliait vite ces « mouches importunes », elle reconnaissait encore qu'il en était allé tout autrement pour Péréfixe. Celui-ci l'avait en effet « prise par son faible », la « traitant fort favorablement » et la « caressant fort ». De son côté, elle « était épouvantée de sa grande autorité », car elle se faisait la plus haute idée de l'épiscopat auquel elle ne « préférait que Dieu seul ». Aussi lui témoignait-elle un « sentiment de respect qui surpasse tout ce qui s'en pourrait dire ». Alors que ses jeunes sœurs tournaient volontiers M. de Paris en ridicule, elle ne cessera d'affirmer qu'elle « garderait inviolablement les promesses » qu'elle lui avait faites sur ce sujet, ajoutant même que son refus de signer la rendait « plus utile » dans une communauté qui lui aurait sans cela refusé toute « créance ». Elle n'avait pourtant pas toujours été sensible à cette considération subtile, puisqu'elle avouera que, poussée par « le désir de complaire » à son évêque, « elle avait été toute prête à signer durant sa visite » du milieu de juin : « tant de choses qu'il lui avait dites » l'avaient, expliquera-t-elle, mise « dans une obscurité d'esprit... sur le bord du précipice où elle tombait déjà ». C'est en vain qu'elle essaiera l'année suivante de contester un fait également attesté par le témoignage de Chamillard : « Dieu lui avait inspiré de signer. » Jusqu'à la fin de 1664, le supérieur avait d'ailleurs assuré qu'il « aimait fort » la religieuse qu'il continuait à appeler « sa bonne fille ».

Marie-Gabrielle avait, depuis le début de la crise, manifesté « une confiance particulière » à Flavie Passart avec laquelle elle eut pendant l'été de « longs conciliabules ». Circonstance piquante, ce rapprochement était l'œuvre des « Mères » qui avaient invité la religieuse chancelante à

5. P. R. ms. 5, ff. 235-240-247 (16 et 17 septembre), 726 (12 novembre 1664), ms. 18, pp. 329-333-336-339-342 (12 et 15 octobre 1664). B. N., ms. fr. 19711, ff. 16, 17, 21, 22, 44, 45, 52, 55, 78 sq. (15, 20, 22 janvier, 1^{er}, 5, 14 février, 5 mars 1665). L'expression « ma bonne fille » se trouve dans le ms. 5 de Port-Royal, pp. 722 et 995 et dans le ms. fr. 19711, p. 17.

« prendre conseil » de la maîtresse des enfants qu'elles chargeaient à son tour de « la fortifier » ! Ce calcul s'explique, car, d'esprit également indépendant, Flavie paraissait alors se porter à l'extrême opposé en refusant toute signature. Le malheur voulut qu'elle embrassât bientôt avec la même ardeur la cause de la soumission. Comme elle l'avait d'abord caché, Marie-Gabrielle continuait à « lui communiquer » imprudemment « toutes choses », ce qui lui valut d'entendre des réponses surprenantes. La sœur Houel ayant par exemple déclaré que « puisque nos Mères ne voulaient rien faire du tout, elle signerait », l'officière lui « dit d'attendre qu'elles fussent sorties », car « cela ferait trop de mal au cœur ». « Les grandes communications » de Flavie Passart avec Chamillard auraient aussi « beaucoup étonné » Marie-Gabrielle, mais l'intéressée l'assurait qu'elle ne parlait au nouveau directeur que de l'état de sa conscience et non de la Signature ! Ainsi donc la sœur Houel était elle-même très inclinée à l'obéissance et, par suite de la maladresse des Mères, « toutes les sœurs en qui elle avait confiance et qui dans les commencements l'avaient soutenue de leur conseil » signèrent et firent donc par la suite « tout leur possible pour la gagner ». Malgré leurs efforts, la professe d'Issy ne tarda pourtant pas à se ranger parmi les religieuses les plus fermes. « Depuis la sortie de nos Mères, pourra-t-elle déclarer, ma volonté n'a point branlé. Il me semble qu'en cette rencontre j'éprouvai quelque chose de semblable à ce qui fut promis à Elisée s'il voyait enlever son maître. » Dès le 29 septembre 1664, jour de la Saint-Michel, elle faisait le vœu de ne jamais signer et, le 1^{er} février 1665, « Dieu lui donnait un mouvement particulier de le renouveler ». Comment expliquer ce revirement ? Marie-Gabrielle se jugeait elle-même « l'objet d'un choix tout gratuit de la miséricorde divine ». Elle précise néanmoins qu'elle ne comprit que plus tard que « la Signature ne valait rien ». Ce qui la retint d'abord, c'est le souvenir reconnaissant de la « charité de leurs Mères » et « la peur qu'on ne la mît en quelque charge ». Une religieuse

ayant un vif sentiment de l'honneur devait en effet présenter sa conduite sous un tel jour. Mais il faut sans doute l'expliquer par des mobiles plus profonds. En se rangeant du côté de l'archevêque, elle aurait pris une revanche sur celles de ses sœurs — pensons à Angélique de Saint-Jean — qu'elle voyait avec impatience s'arroger le droit de parler au nom de toute la communauté. Or, après leur départ, elle continua à souffrir d'une autorité non moins despotique, exercée cette fois par d'autres. Flavie et la Mère Eugénie, visitandine imposée comme supérieure, qui n'avaient ni la grandeur ni la force d'esprit des premières. Ce dernier défaut choquait particulièrement la sœur Houel dont les prétentions intellectuelles ont été, successivement et même simultanément, dénoncées par les deux parties. Dans ses lettres éclate partout une érudition plus ou moins digérée, mais fort remarquable en matière d'applications bibliques et de précédents patristiques. Elle s'entendait dire sans déplaisir qu'elle « savait trop l'Écriture » et que « sa science la perdait ». Or — à part le Père Esprit dont l'extrême condescendance était sans doute pour beaucoup dans sa docilité première — les agents de l'archevêque se mirent moins encore en peine que les Messieurs de lui « faire voir la vérité », à laquelle seule son esprit « consentait à se rendre ». Même quand il essayait de la « gagner par la douceur », Chamillard avait la maladresse de demander à être cru sur parole et de laisser échapper le mot « d'obéissance aveugle ». Quant à la Mère Eugénie, elle l'invitait à lire un texte de saint Augustin, mais lui interdisait de tourner le feuillet ! L'indignation dicte à Marie-Gabrielle de beaux accents féministes : « On nous traite comme s'il fallait, parce que nous sommes filles, que nous n'eussions pas plus d'entendement que des grues ; car c'est une chose étonnante que la manière déraisonnable dont on nous parle quelquefois. »

Après l'enlèvement des Mères, la sœur Houel tenta en effet de multiplier les controverses avec les partisans de la Signature — elle leur proposait sans cesse de nouveaux arguments —

mais ses interlocuteurs s'y prêtèrent si mal que ses dispositions à la soumission s'affaiblirent de jour en jour. Le 13 septembre, lendemain de la « chute » de sept « signeuses », elle paraissait encore « ébranlée », mais, le 15, Péréfixe n'essayait pas de la voir. On le comprend, puisque, le 16, il l'entendait lui opposer des passages de Jansénius. Quant à Chamillard, il recevait d'elle « une lettre d'une main et demie de papier », que l'épistolière fit bientôt suivre de cinq autres, quoiqu'elle soupçonnât qu'il ne les lisait pas. Ce colossal amas de textes tendait à justifier le refus de souscrire au Formulaire. L'archevêque n'apprit pas cette « résolution » sans laisser voir « beaucoup d'aigreur ». La sœur Flavie ne manifestait pas de moindres « regrets » de ce « changement » et « elle ne parlait plus guère » à celle sur qui elle avait récemment placé tant d'espoirs. Elle essayait pourtant encore de l'influencer en lui montrant une lettre où un docteur « qui n'avait pas signé » la félicitait d'avoir échappé « au joug de ces gens qui se cachent... tandis qu'ils se servent... comme d'un bouclier... de l'innocence » des religieuses. Inquiètes de voir la controversiste « dans cette occupation... bien périlleuse » et peu convenable à sa « profession » et à son « sexe », les religieuses les plus fidèles aux directives des Arnauld lui répétaient de leur côté : « Ce n'est pas à nous à parler de tout cela ». Le 16 septembre, Christine Briquet s'évertua en particulier à la dissuader de montrer à M. de Paris les textes de l'Écriture des Pères et de Jansénius qu'elle avait préparés. Le moindre inconvénient de ce déploiement d'érudition serait de faire juger ses sœurs « suffisantes et superbes, comme on le dit déjà assez ». On pouvait craindre aussi que Marie-Gabrielle ne succombât dans sa lutte inégale contre des docteurs. Sur ce point toutefois on fut vite rassuré et, dès la fin de septembre, la correspondance clandestine des prisonnières ne contient plus à son sujet que les brefs « communiqués » d'une victoire décisive.

Mais il était beaucoup plus malaisé d'amener, comme Christine Briquet s'en flattait, Marie-Gabrielle à se retrancher der-

rière l'affirmation de ses scrupules de conscience de façon à pouvoir garder le silence sur les points de doctrine. D'ailleurs, comment ne serait-elle pas revenue à son péché mignon, le pédantisme, lorsqu'il lui fallait répondre aux nombreux parents, qui, au moins à partir d'octobre, l'accablèrent de conseils avec plus de zèle que de compétence ou de finesse psychologique. Une sœur lui écrivait de La Saussaye où elle était religieuse. Le chevalier Houel venait au faubourg Saint-Jacques et répétait au parloir les propos injurieux que Chamillard lui avait tenus sur les Messieurs et même sur les Mères. Ses beaux-frères, le maître de requêtes J. Bochart de Champigny et le gouverneur Hinselin, ne lui ménageaient pas davantage leurs « charitables conseils ». Bien qu'il eût deux tantes parmi les religieuses rebelles (la plus importante était évidemment Mme de Chazé), le premier déployait par la parole et par la plume une grande activité. Le 4 novembre, ses beaux-fils Boisseret et Théméricourt s'étaient joints à lui pour « envoyer un homme savoir si » leur parente « avait signé ». La semaine suivante c'était son frère aîné, le gouverneur de la Guadeloupe, qui se dérangeait en personne. La visitandine qui se trouvait à la grille « le fit taire d'abord, pensant qu'il voulait parler en faveur » des rebelles; détrompée, « elle l'écouta » ensuite « avec une grande satisfaction ». Peu après, Chamillard remettait à Marie-Gabrielle une lettre où sa sœur « souhaitait qu'elle eût été la quatorzième » à se soumettre.

C'était pourtant bien mal connaître l'intéressée que de ne pas voir que toutes ces pressions n'avaient d'autre effet que d'affermir sa résistance en lui donnant l'occasion de satisfaire son goût de la discussion. De fait, elle déploya au mois d'octobre 1664 sa virtuosité dans trois longues lettres. Les deux premières ne nous paraissent guère qu'une accumulation confuse de textes scripturaires (le plus souvent interprétés de façon allégorique et avec plus de subtilité que d'à-propos), de passages des Pères, d'arguments polémiques empruntés aux défenseurs du fait de Jansénius et enfin de réflexions spirituelles

inspirées d'un christocentrisme doloriste : celles-ci sont cependant parfois d'une frappe assez heureuse. Le plus long de ces « plaidoyers » est daté du 12 octobre et adressé à la religieuse de La Saussaye. L'obéissance, déclare Gabrielle, n'est nécessaire que « pour marcher dans les ténèbres » et « non pour rester en son lieu ». C'est par le silence que, dans le Ciel, saint Michel a triomphé « de son supérieur hiérarchique ». Un tel modèle convient particulièrement à celles qui ont choisi la vie monacale pour y être à l'abri des contestations du monde et qui ne l'auraient jamais fait si elles avaient prévu qu'on leur y demanderait de faux témoignages. Jansénius n'a-t-il pas prouvé sa sainteté par des miracles, n'y a-t-il pas dans l'*Augustinus* des propositions contraires à celles qu'a condamnées Innocent X? Sans doute, le Formulaire est beaucoup moins dirigé contre la mémoire de M. d'Ypres que contre les directeurs de Port-Royal. Mais, précisément, peut-on leur imputer en signant une conduite contraire à celle qu'on leur a toujours vu suivre? D'ailleurs, le fait dont il s'agit a-t-il été connu des évangélistes et des apôtres? Dire qu'il faut croire sans examen, c'est mépriser les textes où la Parole de Dieu loue le don d'intelligence et de science, ceux où elle recommande la prudence et invite à s'appliquer à l'étude de la volonté du Seigneur. Et saint Augustin n'a-t-il pas affirmé que l'ignorance ne suffit pas à excuser les fautes commises en obéissant à des autorités légitimes? Certes, la religieuse captive ne se fait pas d'illusion sur le sort qui l'attend. Mais elle a lu dans saint Bernard que la participation aux souffrances du Sauveur est aussi une communion à son corps et à son sang. Elle ne souhaite savoir que Jésus-Christ crucifié, car, seule, l'échelle de l'affliction atteint le Ciel. La croix est le présent que Dieu fait à son Fils et à tous les prédestinés, il châtie ceux qu'il aime. Aussi, bienheureuses les colombes gémissantes qui souffrent pour la foi, la vérité et la justice! L'image est reprise dans une seconde lettre qui, écrite le 15 octobre à M. de Champigny, constitue une sorte de supplément à la précédente.

Déplorant la dureté avec laquelle on traite la faiblesse de son sexe, Marie-Gabrielle souhaiterait s'enfuir à tire-d'aile dans quelque solitude. Mais, prisonnière de Jésus-Christ, elle sait que les croix qu'il impose sont toujours les plus saintes, car il les porte avec nous et nous sépare ainsi de la terre. Celui qui nous ôte tout se donnera lui-même à nous à la place de tout ce qu'il nous ôte. « Si nous pouvons dire avec le Fils de Dieu que nous n'avons pas de maison sur la terre, il nous logera dans ses plaies et dans son cœur » : la phrase aurait évidemment fait de la peine aux appelants qui, au siècle suivant, s'acharnaient contre les « cordicoles » ! Il est vrai que Jésus s'est dit méprisé par ceux qui méprisent ses Apôtres, mais, c'est seulement en tant que ceux-ci le représentent, et ce ne serait pas une faute moins grave d'obéir à leurs successeurs quand ils commandent des choses défendues par Dieu.

Ecrite à son frère aîné, la troisième lettre de Marie-Gabrielle montre plus d'originalité. Elle-même en rappelle le sujet dans une relation du 12 novembre où elle déclare avoir « parlé à M. de Champigny des miracles qui se sont faits céans et de ce qu'en dit Grenade, ainsi que je l'ai mandé à M. H. ⁶ ». Nous n'avons pourtant rencontré ce texte dans aucun des nombreux volumes de copies grâce auxquelles Port-Royal a réussi à conserver le souvenir des événements de cette période. Par bonheur, la Bibliothèque Mazarine possède une transcription contemporaine de « l'Extrait d'une lettre de sœur M., religieuse de Port-Royal, écrite à M. H. le XXXI^e octobre 1664 » : le contenu en répond exactement à l'allusion faite par la sœur Houel le 12 novembre. Ce document a appartenu à Prosper Faugère qui l'avait sans doute trouvé dans les volumes légués par dom Jean Guerrier à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. Nous sommes du moins invités à le supposer par l'existence de deux copies postérieures de la même pièce dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale connus sous le nom de

6. P. R., ms. 5, ff. 196, 221, 235, 240, 249 (du 13 au 17 septembre, 263, 418, 470 (30 septembre), 719, 722, 726-ms. 18, pp. 321, 347.

recueils Guerrier. Celles-ci se terminent sur un aveu d'ignorance : « Il ne paraît pas dans le manuscrit d'où l'on a tiré cette copie, ni qu'elle est la religieuse qui a écrit, ni à qui elle a écrit. Il était adressé à Mme Périer ⁷. » Nous sommes maintenant mieux armés pour comprendre un *Extrait* si déconcertant que, réduite à ses propres ressources, la critique interne risquerait de le considérer comme un pastiche. En voici le texte; comme l'orthographe variait dans chacune des trois copies, nous l'avons modernisée : « Une autre fois je parlais à la sœur Flavie de plusieurs miracles qui se sont faits céans, et même d'un très grand qui s'est fait en sa personne. Elle me dit que l'obéissance est plus que les miracles. Cependant on nous a lu ces jours passés au réfectoire dans Grenade, que les miracles sont une voix de Dieu par laquelle il approuve la foi de ceux qui les obtiennent de sa bonté et déclare sa volonté à ceux qui les lui demandent pour la connaître. C'est pourquoi je pense que vous n'aurez pas désagréable que je vous en dise trois que Dieu a fait en cette manière.

« Le premier est celui de la fille de M. Champagne, Catherine de Sainte-Suzanne, qui était paralytique il y avait quatorze mois, et si malade d'une fièvre qui ne la quittait point, et de plusieurs autres infirmités qu'elle faisait pitié; on pria Dieu que si il avait agréable la disposition où nous étions et que ce fût sa volonté que nous ne signassions point, il lui plût nous la faire connaître en la guérissant. Elle le fut en un instant et si parfaitement qu'elle marchait mieux que personne, et depuis ce temps elle a toujours suivi les observances; ce miracle arriva lorsqu'on nous pressait si fort de signer le second mandement de MM. les Grands Vicaires d'une autre manière que nous ne l'avions faite.

« Le second miracle est celui de la sœur Flavie qui a tant de

7. Bibl. Maz., ms. 4551 (10), 6^e pièce (cf. sur son origine, J. Mesnard, bulletin des *Amis de Port-Royal* (1952, pp. 35-37. B. N. ms. fr. 12988, ff. 607-610 et 15281, ff. 285-288. Nous reproduisons le texte de la Mazarine en donnant entre crochets les variantes notables du ms. 12988.

zèle pour nous porter à signer comme elle a fait. Elle me l'a dit elle-même au mois de juin 1664, il y a quatre mois, parce qu'elle voyait (ms. 12988 : croyait) que l'ignorance où j'étais de tout ce qui regarde le fait et le droit me mettait en grande inquiétude de ce que je devais faire, et je vous avoue que j'en fus extraordinairement (ms. 12988 : extrêmement) touchée. Elle me l'a encore confirmé depuis sa signature, m'assurant qu'il n'y en eut jamais un plus véritable ni peut-être plus grand. C'était comme une apostume qu'elle avait en une partie du corps que la pudeur l'empêchait de pouvoir se résoudre à découvrir. Elle la porta longtemps et enfin elle vint à ne pouvoir plus porter l'incommodité et le mal qu'elle lui faisait, étant fort grosse et enflammée; elle s'en alla (ce fut dans le Carême de cette année 1664) se mettre à genoux sur la fosse d'une de nos Mères qui s'appelait la Mère Marie de Sainte Ange (ms. 12988 : des saints anges), et elle dit qu'elle lui adressa sa prière en cette sorte : « Ma Mère, je vous supplie de m'obtenir de Dieu, que si c'est sa volonté que je ne signe point, il me le fasse connaître en me guérissant présentement » et qu'au même instant elle fut si parfaitement guérie qu'il ne lui resta pas le moindre sentiment ni la moindre trace de son mal; en me disant cela elle paraissait extraordinairement (ms. 12988 : extrêmement) touchée d'admiration de la puissance de Dieu et de reconnaissance vers (ms. 12988 : envers) sa bonté, car elle m'assurait que le mal était plus grand qu'on ne le saurait croire, et en effet l'abattement dans lequel il l'avait réduite la rendait un objet de pitié. Elle avoue encore tout cela à présent, c'est pourquoi on le peut bien croire. Elle m'avait prié de n'en point parler, mais comme j'ai vu qu'elle avait été (ms. 12988 : était) infidèle à Dieu, et qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour nous pervertir toutes, je le dis à qui je puis, et voudrais que tout le monde le sût, afin que Dieu en soit glorifié par les autres, puisqu'il ne l'est par elle. Car c'est une chose étonnante que la métamorphose de son esprit. Je lui parlais au commencement, pensant qu'encore qu'elle eût signé, elle

serait la même à l'égard de nos Mères et envers nous, mais elle m'a parlé d'elles d'une manière si étrange que je n'aurais jamais pu le croire si je n'en avais été témoin.

« Le troisième miracle arriva le Carême dernier. Une sœur nommée Anne Gertrude Robert était dans un état pitoyable d'infirmité qui la rendait incapable de toutes les observances régulières. Elle pria Dieu que si c'était sa volonté qu'elle ne signât point, il lui fit la grâce de pouvoir faire le Carême, et elle le jeûna tout entier aussi exactement que les autres, et avec plus de facilité qu'elle n'avait jamais fait, et depuis ce temps-là elle a gardé l'abstinence et suivi les autres observances; je tiens ce miracle pour être aussi grand que les deux autres, parce que les infirmités de cette sœur étaient très grandes et très visibles depuis plusieurs années.

« Je pense que je ne vous ennuierais pas si je vous raconte une chose qui est arrivée depuis (ms. 12988 : peu). Le 15 de ce mois d'octobre 1664, il prit à une de nos sœurs une si grande tentation de signer qu'elle envoya prier M. de Paris de venir le même jour, quoiqu'il vienne deux ou trois fois chaque semaine. Il vint l'après-dînée — et nous n'eussions jamais cru cela de cette sœur, car elle paraissait des plus zélées pour la vérité et la charité qui n'est pas moins blessée dans cette action. A l'heure même qu'elle parla à M. l'Archevêque, sœur Nicole de Sainte-Albine, l'une de nos sœurs converses qui est très bonne religieuse et dont la communauté reçoit une très grande édification, priait Dieu dans un Oratoire qui regarde sur le Chœur, et l'où l'on voit le Saint-Sacrement de l'autel, c'était durant Vêpres, les cierges de l'autel n'étaient point allumés, et sans qu'elle eût vu personne en approcher, elle vit tout d'un coup un cierge allumé devant la corne de l'autel du côté droit, elle le regardait avec étonnement de ce qu'elle n'avait point vu qu'on le fût venu allumer, de ce qu'il était à une place extraordinaire, et de ce qu'il était tout seul sans qu'il y en eût de l'autre côté. Comme elle l'eût ainsi regardé attentivement l'espace d'un *Miserere* elle le vit tomber

et s'éteindre, et au même temps elle fut touchée d'une douleur extrême, disant en elle-même : « C'est une de nos sœurs qui a signé. » Elle sortit toute troublée de l'oratoire pour en apprendre quelque nouvelle. Elle ne trouva qu'une autre sœur converse à qui elle dit, extrêmement affligée : « Assurément quelqu'une de nos sœurs a signé », mais on ne le pouvait croire jusques à ce que, deux heures après, on l'apprit de la propre bouche de celle qui avait signé. Mais, pour ce jour, il n'y en eut que très peu qui le surent et lesquelles en pleurèrent toute la nuit à ce qu'elles nous ont dit; l'affliction fut bien plus grande le lendemain, car à l'assemblée cette sœur s'en vint jeter à genoux au milieu du Chapitre, nous disant : « Mes Sœurs, priez Dieu pour moi », et puis demeura court, comme une personne qui ne peut parler de saisissement, et après de profonds soupirs, elle continua disant : « J'ai signé, j'ai été convaincue que je le devais faire, je vous prie de demander à Dieu que, si je l'ai offensé, ce que je ne crois pas (dit-elle), il me châtie en ce monde et ne le garde point pour l'autre. » Nous fûmes toutes saisies d'une si grande douleur que ce ne fut que larmes. Il y en eut une qu'il fallut emporter, étant tombée presque toute évanouie, et il lui prit un si grand vomissement (ms. 12988 : gémissement) qu'elle en fut bien mal. La Mère Eugénie qui triomphait de cette conquête nous fit une bonne réprimande de notre affliction qui n'en diminua point. Ce ne fut que larmes, que soupirs parmi nous durant plusieurs jours, et celle qui en était le sujet pleurait comme nous, ce qui nous faisait avoir quelque espérance qu'elle en pourrait revenir, et nous fîmes beaucoup de prières pour elle, mais le cierge n'a pu encore se relever ni se rallumer, néanmoins elle ne fait que pleurer. Nous sommes encore ici quarante-cinq qui n'avons point signé, et qui ne sommes qu'un cœur et qu'une âme. C'est un dérèglement horrible qu'on nous reproche sans cesse, quoique notre union ne soit fondée que sur celle que nous voulons avoir avec Dieu, et qu'elle ne diminue rien de notre solitude, ni presque de notre silence, et néanmoins, M. Chamillard nous

en parle en des termes qui font rougir. Les païens ont fait le même reproche aux premiers chrétiens, Tertullien leur a répondu que ce reproche était la gloire de ceux à qui on le faisait. Je pense aussi que personne (ms. 12988 : s'il est) sage ne sera scandalisé de ce qu'on dit de nous, qu'il n'y a céans qu'une religieuse particulière (ms. 12988 : parce) qu'en voir une, c'est voir toutes les autres. C'est l'état où M. l'archevêque nous a trouvées à sa visite, et où il nous a laissées. »

Si la partie de cette lettre qui a été supprimée contenait sans doute des particularités destinées au seul M. Houel, ce que nous en possédons constitue une circulaire parfaitement anonyme. Elle fut sans doute adressée à tous les amis du monastère, car rien n'invite à admettre une intimité spéciale entre les Périer et les Houel. Il n'en est que plus remarquable que les autorités du monastère n'aient rien fait pour en conserver le texte. Cette indifférence équivalait à une condamnation dont il faut chercher les motifs.

Nul ne trouvait évidemment à redire aux détails précis et d'ailleurs exacts sur la vie du monastère. Qu'il s'agisse des religieuses fidèles ou de la fréquence des visites de Péréfixe, on rencontre des formules encore plus fortes dans les lettres des autres prisonnières. « Il y a encore » ici « quarante-cinq filles prêtes à mourir », écrit l'une, et Geneviève Pineau avait noté sans beaucoup de respect le 15 octobre : « C'est une chose surprenante de voir un archevêque de Paris être occupé de tant de bassesses ; l'on dit que le menu peuple de notre faubourg s'en moque et qu'il est contraint de changer de carrosse pour se cacher⁸. » Le récit de la guérison de la fille de Philippe de Champagne n'est pas moins conforme à la narration de la miraculée et, le 13 juin 1664, Christine Briquet en avait déjà tiré argument au cours d'une longue discussion théologique

8. P. R., ms. 5, ff. 547 (10 octobre), 564, 637, 693 (2 novembre 1664). *Relation* de la S. Geneviève Pineau, p. 348 (dans *Divers actes, lettres et relations*, in-4°, Paris, 1724).

avec M. de Paris⁹. Il n'y a pas non plus de raison pour que la page qui concerne la « chute » de Melthilde du Fossé ait davantage choqué les censeurs domestiques. Elle s'accorde point par point avec les nouvelles données aussitôt après par ses compagnes et avec la *Relation* postérieure de l'intéressée : il n'est pas jusqu'aux paroles qu'elle prononça le 16 octobre au chapitre qui ne soient scrupuleusement reproduites. La vision de la sœur converse inquiète davantage, mais elle est rapportée à plusieurs reprises dans les lettres des autres captives. Eustoquie de Brégy, qui a dressé de ces événements un compte rendu détaillé, écrivait par exemple dès le 18 octobre : « Il arriva une chose fort extraordinaire le jour que ma sœur Melthilde signa. On assure qu'elle est fort vraie, ma sœur Geneviève y croit après avoir fait des informations fort particulières et moi je vous la dis en la laissant pour telle qu'elle est, car je suis un peu incrédule. Voici ce que c'est : ma sœur Nicole, converse qui a eu le songe de sainte Julienne, était à la chapelle de Sainte-Anne, et sur les trois heures et demie elle vit sur l'autel, au côté de l'Évangile, un cierge fort ardent et qui rendait beaucoup de lumière, ce qui la surprit, parce que cela est contre la coutume et, de plus, qu'il n'y en avait point à l'autre côté, mais environ au premier Psaume des Vêpres, elle vit ce cierge s'éteindre et aussitôt il lui prit un tremblement et une forte pensée que quelqu'une avait signé, en sorte qu'elle sortit aussitôt de la chapelle et trouvant une autre sœur converse elle lui dit : « Assurément une de nos sœurs a signé, puis lui conta l'histoire. » Sans doute, Marie-Gabrielle montre

9. P. R. ms. 29, pp. 547, 556. B. N., ms. fr. 15281, ff. 290-293. *Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis le commencement d'août 1161*, pp. 41 sq. — *Relations de 1664*, 13 juin 1664, pp. 241 sq. (dans *Divers actes, lettres...*). SAINTE-BEUVE, *éd. cit.*, t. IV, pp. 144-149. A. MAULVAULT, *Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal*, Paris, 1092, p. 127. Dès janvier 1662, Arnauld d'Andilly avait affirmé à Mme de Sablé que « jamais miracle » n'était « venu plus à propos » et que Dieu s'étant ainsi « déclaré » en faveur de la signature adoptée en novembre, « la diversité d'opinion qui s'est rencontrée, même entre nos amis, dit cesser maintenant » (B. N., ms. fr. 10587, f. 64).

à ce sujet moins de prudence que la fille de la « précieuse » Mme de Brégy, mais ce n'était pas un motif suffisant pour bannir sa lettre d'une collection où figurent les procès-verbaux encore moins critiques que Geneviève Pineau adressa le 18 octobre à M. L. C. et à la prieure de Port-Royal des Champs¹⁰.

Dira-t-on que la pièce que nous examinons a en outre choqué par ses réflexions acerbes sur les « geôliers » de la communauté? Mais les quelques lignes qu'elle consacre au supérieur qui lui était imposé, M. Chamillard, paraissent bienveillantes au regard des explosions d'indignation que ses conférences avaient provoquées chez les autres religieuses. Non seulement il avait « comparé les Mères à plusieurs hérétiques », mais il avait annoncé aux révoltées qu'elles « tomberaient dans des péchés grossiers et humiliants » : Christine Briquet avait donc eu quelque raison de parler le 12 septembre de ses « insultes et absurdités jointes à des comparaisons outrageantes ». On en faisait même porter la responsabilité à sœur Flavie qui, disait-on sans preuves, lui avait conseillé d'employer ces termes¹¹. Depuis son brusque retournement, soupçonné depuis le début de septembre (« J'ai lu les mémoires, écrivait, le 8, Eustoquie de Brégy, hélas, monsieur, que celui de ma sœur Flavie est véritable, c'est un terrible exemple! ») et sa signature du 12 septembre, on la croyait en effet capable de tout. Le 17 septembre, une lettre de Saci avait aussi accrédité l'opinion, fort discutable, qu'elle était responsable de la « chute » de ses six compagnes. Les Messieurs jugèrent donc nécessaire de recueillir tous les renseignements susceptibles de la déconsidérer aux yeux de ses sœurs et du public. Ils s'adressèrent

10. P. R., ms. 5, ff. 579, 597, 598, 609, 634 (du 17 au 25 octobre 1664). *Relation de la S. Melthilde...*, *Vies intéressantes et édifiantes*, s. I., 1751, t. II, pp. 164, 167, 179.

11. P. R., ms. 5, ff. 144, 182, 184, 186, 188, 193, 429, 475, 549, 627, 677. B. N., ms. fr. 19711, ff. 282, 292. *Relation de la S. Angélique de Saint-Alexis d'Héaucourt de Charmont*, *Vies intéressantes et édifiantes*, t. III, pp. 313, 338, 342 sq. *Relation de la S. Geneviève Pineau*, pp. 369-371, 373, 416-419.

d'abord à son ancienne élève Eustoquie à qui elle avait fait longtemps des confidences. Celle-ci se contenta de signaler le 6 octobre les étranges contradictions qu'elle avait relevées depuis quelques mois dans l'attitude de Flavie à l'égard du Formulaire. Pour le surplus, elle ajoutait : « Voilà tout ce que je vous puis dire; et je vous avoue que ce n'est que par la pure nécessité de la faire connaître qui m'y porte, ayant une opposition extrême naturellement à rien redire des autres, surtout lorsqu'elles me l'ont dit en secret, qui est toujours pour moi une chose inviolable. » D'autres furent moins discrètes et c'est sans doute alors qu'on réunit dans un mémoire les « songes et visions » dont Flavie s'était prétendue favorisée : il y en avait « plus de trente ». Ce dossier permettait à Antoine Arnauld de parler dès la fin d'octobre à la marquise de Sablé de « quelques songes qu'elle a dits, qui sont d'une part très avantageux pour ce qu'elle condamne aujourd'hui, et de l'autre si longs et si bien suivis qu'il est bien difficile de les prendre pour de pures rêveries, et qu'il est presque impossible qu'un homme de bon sens ne juge ou qu'ils ont été faits à plaisir, ou qu'il y a quelque chose en cela de surnaturel... Pour nous, notre cause n'a pas besoin de ses songes de quelque nature qu'ils soient ». La même lettre accusait d'ailleurs la « renégate » d'être « de tous les conseils pour opprimer ses sœurs » et de stigmatiser sous le nom « d'esprit de Port-Royal » tout ce qui lui déplaisait dans la maison. Cette ingratitude explique que la lettre de Marie-Gabrielle aille beaucoup plus loin que celle d'Eustoquie et même que celle d'Arnauld : il ne s'agit plus simplement de songes, mais de miracles dont on est forcé de tirer des conséquences plus graves encore. Les autorités de Port-Royal n'auraient-elles pas supprimé la pièce du 31 octobre parce qu'ils jugeaient cette dernière accusation calomnieuse ou, du moins, impossible à établir? La suite des événements prouve le contraire. Ignorant la menace qui pesait sur elle, Flavie avait en effet porté à son comble l'exaspération de ses adversaires. Pendant l'été 1665, elle affirmait qu'Angé-

lique de Saint-Jean lui avait avoué que la distinction du fait et du droit n'était qu'une tactique provisoire : « les Cinq Propositions ne seraient pas toujours malheureuses ». Le 24 novembre, elle dénonçait le culte superstitieux que les « jansénistes » rendait à leurs défunts, les « saints modernes ». Dès le 12 décembre 1665 sa lettre était publiée par Desmarets de Saint-Sorlin dans la première partie de sa *Response à l'insolente Apologie des religieuses de Port-Royal*¹². La riposte fut foudroyante. Avant la fin du mois Angélique de Saint-Jean avait composé sur ce livre des remarques intitulées : *Relation de quelques circonstances de la vie des sœurs Flavie et Dorothee*. Elle y annonçait : « Nous travaillerons à l'information de la vie et des miracles » de la première, « mais il faut un peu de temps ». Chaque religieuse fut en effet interrogée et Angélique exposa les résultats de l'enquête avec autant de minutie que de scrupules critiques. Son nouveau mémoire racontait le miracle de la mère Marie des Anges d'une façon analogue à celle de Marie-Gabrielle. Il invoquait pourtant directement le témoignage de Flavie qui aurait « redit vingt fois cette histoire pour montrer que Dieu ne refusait pas même de nous donner des signes extérieurs afin... de nous assurer que nous souffrions pour la vérité ». Sans doute la narration d'Angélique donne la date de 1663 alors que la sœur Houel mentionnait le Carême de 1664 : mais, dans l'une, il doit s'agir du début de la maladie, tandis que la seconde parlait de la guérison. D'ailleurs, on redoutait si peu un démenti que, dès février 1666, l'histoire fut littéralement reproduite par Nicole dans *IV^e Visionnaire*. Il allait jusqu'à nommer la sœur Candide qui avait accompagné la maîtresse des enfants sur le tombeau de l'ancienne abbesse. Nul ne pro-

12. P. R., ms. 5, ff. 118, 515, 517, 652, ms. 17, ff. 126-127, ms. 38 (2), ff. 31-37. B. N., mss. fr. 10590, pp. 27-31 et 19706, f. 64. DESMARETS, *Response...*, 1^{re} p., pp. 231-239. *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1740, p. 502. A. ARNAULD, *Œuvres*, Lausanne, 1776, t. XXIV, p. 528.

testa, de sorte qu'Antoine Arnauld tira, en 1668, argument de faits qu'il considérait comme irréfutables. Cela n'interdit pourtant pas de croire que les autorités jansénistes aient été embarrassées par le premier récit qui les ait révélés : il contenait un détail gênant, manifestait un manque de discrétion que la réserve d'Eustoquie rendait plus choquant, rejetait définitivement Flavie dans le parti des Jésuites et risquait surtout d'être retourné contre eux qui lui avaient si longtemps confié des fonctions importantes¹³.

Telle n'est cependant pas, nous semble-t-il, la raison déterminante du traitement sévère infligé à la lettre de la sœur Marie-Gabrielle. On pourrait la chercher dans l'inexactitude de la citation attribuée à Louis de Grenade. Il est vrai que la phrase : « Un miracle qui se fait pour confirmer la doctrine que l'on publie est en effet avoir Dieu pour témoin de cette doctrine » se trouve dans le *Catéchisme ou Introduction au Symbole de la foi* que G. Girard avait traduit en 1661. La religieuse pouvait d'autant mieux la connaître que la lecture de cet auteur venait de remplacer au réfectoire celle des *Vie des saints* d'Andilly, ouvrage qui avait paru à la mère Eugénie « entretenir » les sœurs « dans l'esprit de révolte ». Il n'en reste pas moins que le passage en question ne concernait que la prédication du christianisme. Les miracles étaient alors nécessaires pour attester la vérité des mystères, comme le sceau du prince pour conférer leur autorité aux lettres royales. Mais le dominicain espagnol s'empressait d'ajouter, à la suite de *I Cor.*, XIV, 22, que « signes ont été donnés, non pour les fidèles, mais pour les infidèles ». Loin d'attribuer aux catholiques le droit de poser à Dieu des questions sur des points de doctrine que des miracles viendraient éclaircir, Grenade

13. P. R., ms. 38 (2), ff. 13, 25-32 (les scrupules critiques de l'historiographe sont particulièrement nets aux ff. 22, 25, 26). NICOLE, *IV^e Visionnaire*, éd. in-4°, pp. 16, 17. A. ARNAULD, *Réfutation de la Lettre du P. Bonbours à un seigneur de la Cour*, 4 août 1668, *Œuvres*, t. XXIV, p. 528. J. RACINE, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, éd. G. Truc, Paris, 1933, pp. 202 sq. J.-H. BESOGNE, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752, t. II, p. 300.

précise au contraire que demander à Dieu des « signes surnaturels » est « l'indice d'une foi chancelante ». Et un tel désir est d'autant plus dangereux que le « pouvoir de faire des prodiges » est une « grâce gratuitement donnée » qui a parfois même été accordée à des hommes criminels. Une telle doctrine était d'ailleurs commune dans l'Eglise et on la retrouvait encore chez Saint-Cyran. Il n'y avait que quelques années que Port-Royal tendait à s'en écarter en invoquant, même en matière dogmatique, une révélation directe de la volonté divine qui aurait suspendu l'exercice du magistère ecclésiastique ordinaire en même temps que le cours des lois de la nature. Le 13 juin 1664 Christine Briquet avait ainsi argumenté contre Péréfixe à partir de la guérison de Catherine de Sainte-Suzanne : mais la mère Agnès ne l'avait pas présentée comme un oracle, analogue à ceux de la Pythie delphique ! Cette assimilation semble bien au contraire le fait des sœurs Flavie, Anne-Gertrude Robert et surtout Marie-Gabrielle qui a tout l'air de donner à ce sujet un enseignement *ex cathedra*. L'audace extrême, quoique inconsciente, de la pensée, est en effet soulignée par la prétention de la forme. Par un procédé rhétorique bien connu (« Est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle...? »), l'épistolière expose avec méthode à son correspondant des faits anciens qu'il ne peut pas ignorer, mais qui lui sont nécessaires à elle pour introduire sa démonstration. Celle-ci manifeste un souci didactique et une recherche de style qui suffiraient à prouver qu'elle n'était pas destinée à un parent, mais à un très large public. Un grand nombre d'écrits sortis de la plume des captives venaient précisément d'être imprimés et distribués partout. La lettre sur les miracles n'était pas assez élégante pour mériter le même honneur ? Malheureusement pour Marie-Gabrielle, le moment était mal choisi, le pédantisme de *l'Effusion de cœur* de Christine Briquet avait été sévèrement jugé. La nouvelle pièce justifiait bien mieux encore les épithètes de « théologienne, philosophe, dogmatiseuse », chères à l'archevêque. On jugea donc plus

prudent d'essayer de la faire disparaître. Outre cette raison tactique, rien n'empêche d'ailleurs d'admettre que les principaux adversaires de la signature aient aperçu les conséquences inouïes du raisonnement de la « demi-savante » : le moment n'était pas encore venu où ceux qui se réclameraient de Port-Royal érigeriaient le prodige en règle suprême de conduite et de foi¹⁴.

L'échec de cette action d'éclat paraît avoir assagi la sœur Houel dont la correspondance présente dès lors un caractère beaucoup plus banal : elle en fut récompensée par l'insertion dans le livre d'or des religieuses captives de dix lettres écrites par elle entre le 12 novembre 1664 et le 27 avril 1665 — un des chiffres les plus élevés pour cette période. On y rencontre d'abord sa relation de divers entretiens qu'elle avait eus au début de novembre. Cette pièce commençait pourtant par le récit de ses altercations avec une visitandine à laquelle elle avait dit dans un moment d'exaspération qu'elle « n'avait que faire de la mère Eugénie », mot malheureux dont elle avait dû s'excuser. La même semaine, elle n'en injuriait pas moins une signeuse et reprochait à la sœur Flavie « l'égaliser l'homme à Dieu ». Toutes ces intempérances de langage avaient été « rapportées à Chamillard comme des excès épouvantables » et il est un peu étonnant qu'on n'en ait pas fait disparaître la trace. C'est peut-être que la sœur Houel s'était montrée plus brillante lorsque M. de Champigny était venu réfuter sa lettre du 15 octobre. Le maître des requêtes avait d'abord posé le

14. Christine Briquet écrivait le 20 septembre 1664 : « Ma sœur Françoise-Claire m'ordonne de vous demander quels livres nous pourrions lire au réfectoire, elle propose ceux de Grenade... » (P. R., ms. 5, f. 309). Voir le *Catéchisme de Grenade*, 2^e p., c. 27 et 3^e p., 4^e dialogue, § 3 ainsi que ses sermons des : Mercredi après le 1^{er} dimanche de Carême (1^{er} sermon), Vendredi après le dimanche de la Passion (1^{er} sermon), 20^e dimanche après la Pentecôte (2^e sermon), 24^e dimanche après la Pentecôte, Fête de saint Thomas (1^{er} sermon), Fête d'un martyr (2^e sermon), *Œuvres complètes*, trad. Bareille, Paris, 1862, t. II, pp. 150, 162, 183 sq., t. VI, pp. 160, 321 sq., 471, t. VIII, p. 435. Voir enfin les *Relations* de 1664 (13 juin, *ed. cit.*, pp. 241 sq.) et les lettres de Saci du 5 novembre 1664 dans les *Œuvres d'Arnault*, t. I, p. 511.

principe fécond, quoique encore très hardi, que, puisqu'il ne s'agissait que de « foi humaine », le Formulaire n'était qu'une mesure « de police pour empêcher qu'une nouvelle secte ne s'établît : il était pour cela nécessaire de s'amuser des personnes par leurs signatures ». Ses autres arguments supposaient en revanche une complète confusion entre le spirituel et le temporel. Non seulement il prédisait que les religieuses rebelles seraient condamnées par le Parlement, mais il se félicitait que son fils, chanoine de Rouen, ait eu à signer aussi devant les juges séculiers et, à l'accusation de cabale qu'il portait contre les théologiens rebelles, il mêlait bizarrement ses griefs personnels contre les curés qui voulaient chasser les seigneurs de l'avant-chœur (nous savons en effet qu'il soutint des procès à ce sujet)! Ces manifestations d'« anti-cléricisme » n'ajoutaient évidemment pas de force à son opinion sur les miracles qu'il affirmait, comme la sœur Flavie, pouvoir être produits par le diable. On ne s'étonnera donc pas que Marie-Gabrielle n'ait pas été ébranlée. Elle écrivait d'ailleurs le 12 décembre 1664 à un directeur persécuté que rien ne la fortifiait davantage que « la société de souffrances avec les plus grands serviteurs de Dieu ». Aussi cherchait-elle à faire approuver par lui ses derniers exploits. La veille, elle avait soutenu à Chamillard que l'on trouvait chez Jansénius (en particulier dans l'*Augustinus*, t. III, l. II, c. 27) la réfutation des Cinq Propositions; à quoi le docteur avait fait la même réponse que l'archevêque : il s'est donc contredit lui-même. La sous-prieure et le directeur lui avaient d'ailleurs reproché « des abandonnements épouvantables » et elle n'avait pas amélioré son cas en répondant à Chamillard qu'elle « n'aurait garde de s'en rapporter à lui de peur qu'il ne la trompât ».

Bien qu'au début de l'année 1665 sa situation se fût encore aggravée, l'accoutumance donne aux lettres de la sœur Houel un accent moins tragique. Il ne s'agit plus d'ordinaire que de bulletins des victoires remportées sur les contradicteurs qui ont encore osé se mesurer à elle; cependant il s'y mêle parfois

un accent d'inquiétude assez émouvant. Péréfixe avait désormais la prudence de se contenter de la faire assurer de sa « bonté pour elle » et de son « envie de la voir ». Flavie et la mère Eugénie s'effaçaient de même devant Chamillard. Lorsqu'il fut question d'une bulle excommuniant les réfractaires, celui-ci se vit naturellement opposer le célèbre passage du *De Vera Religione* (c. 6). Comme il affirmait malgré tout que le pape avait le pouvoir de « lier » tous ceux qui lui obéissaient, il provoqua une explosion d'indignation : « Si on ne savait l'Évangile, que ferait-on ? » Le bonnet doctoral intimidait pourtant parfois Marie-Gabrielle et la jetait « dans un obscurcissement d'esprit ». Chamillard en profitait pour blâmer les Jésuites. (« Pourquoi, leur avait-il dit, gêner une si bonne cause pour des mensonges ? »), pour affirmer que les Messieurs ne condamnaient pas sincèrement les Cinq Propositions et pour offrir à la religieuse une déclaration secrète où l'archevêque lui permettait de conserver ses idées sur la Grâce efficace. Mais le procédé la choqua d'autant plus qu'elle s'apercevait que, chez ses compagnes, la Signature était vite suivie de l'adoption des idées de Molina et même de celle de Cassien ! Aussi, dès le 5 mars, promit-elle à son correspondant de « ne les écouter plus du tout ». Et le 27 avril elle assurait préférer le « docteur » Renaudot qui « pour n'être que médecin du corps, entend mieux celle des âmes que M. Chamillard ».

Mais la cause de la soumission trouvait encore des avocats dans sa propre famille. Sa sœur parlait « de l'obligation d'obéir au Pape » mieux que Chamillard ne l'avait jamais fait ! Et, à défaut de « créance », M. de Champigny se serait contenté d'une « obéissance aveugle » dont Dieu ne demanderait compte qu'aux supérieurs. Mais il se voyait écrasé sous un amas de précédents empruntés à la période patristique. Aussi comprend-on qu'il « ait pressé étrangement » Marie-Gabrielle « de consentir qu'on lui amenât des docteurs ». Fait curieux, elle accepta au milieu de février de voir un jésuite, le P. de la Barre (il était sans doute le frère de l'ancien intendant du

Bourbonnais qui avait fondé en 1663 la Compagnie de la France équinoxiale); le bon Père ne put naturellement que la choquer en soutenant que saint Augustin « avait enseigné plusieurs hérésies... qu'il en avait rétracté plusieurs..., mais qu'il en avait laissé plusieurs ». On finit donc par abandonner des discussions totalement inutiles. Bien plus, M. de Champigny lui-même changea d'opinion et vint le 14 mai à la grille faire l'éloge des écrits de M. Arnauld et des *Vies de saints* d'Andilly qu'il trouvait « les plus belles du monde ». C'est ainsi que les premiers mois de 1665 renforcèrent nettement des convictions déjà fortes en octobre précédent. Le 29 janvier, Marie-Gabrielle adressait l'expression d'un vif dévouement à un directeur (Saci?) qu'elle conjurait de ne pas « s'exposer pour les délivrer ». Le 5 mars, elle rappelait le mot de Singlin sur « l'intelligence de la grâce de Jésus-Christ, huile qui doit remplir les vaisseaux des Vierges sages ». Enfin, elle jugeait à la fin d'avril avec le docteur Renaudot que le Formulaire du Pape était pire que l'autre, car il ne mettait pas l'augustinisme à couvert et qu'en dépit de l'Évangile il exigeait en vain le plus grand des serments¹⁵.

Au mois d'août 1665, Marie-Gabrielle Houel fut conduite à Port-Royal des Champs avec les autres sœurs rebelles, ce qui fit cesser le défilé inattendu des colonisateurs et des propriétaires de la Guadeloupe venant soutenir des joutes théologiques à la grille du monastère du faubourg Saint-Jacques! Sa constance et ses victoires (l'incompétence de ses interlocuteurs les avait parfois rendues aisées) méritaient à l'ancienne « bonne fille » de M. Chamillard l'auréole des confesseurs. Aussi se crut-elle sans doute désignée pour jouer un rôle impor-

15. Lettres des 12 novembre et 12 décembre 1664, des 20, 22, 29 janvier, 1^{er}, 5, 14 février, 5 mars, 27 avril 1665, Port-Royal, ms. 5, pp. 719, 726, 990, 995 et B. N., ms. fr. 19711, ff. 17, 22, 36, 44 sq., 49-52, 55 sq., 78-80, 167. Cf. aussi *ibid.*, ff. 16, 194 les lettres des 15 janvier et 15 mai 1665 qui la concernent. Des extraits de beaucoup de ces documents ont été publiés dans la *Relation contenant des lettres...* cf. aussi CORDA, *op. cit.*, s. n°, BOCHART et DESSALLE, *op. cit.*, t. I, pp. 210, 405.

tant dans la nouvelle communauté. Malheureusement, sa première initiative fut désastreuse. Effrayées le 9 septembre 1665 par les violences du chapelain imposé par l'archevêque, les religieuses se retirèrent du chœur en désordre et firent tomber quelques chaises avec leurs manteaux. Parente de gens de guerre, la sœur Houel crut comprendre que « les Mères avaient ordonné de faire grand bruit et, obéissant à l'aveugle à ce commandement sans auteur, elle jeta plusieurs chaises avec une ferveur et une agilité toute extraordinaire », donnant ainsi le signal de la triste « journée des chaises renversées » que Sainte-Beuve a opposée à la « journée du Guichet ». Le jugement des supérieurs semble avoir été aussi fort sévère et il explique peut-être que nous ne sachions plus rien sur les quarante années que la sœur Houel devait encore passer à Port-Royal des Champs (elle n'y mourut que le 26 septembre 1705). Ce silence des sources suffit pourtant à nous renseigner sur le pouvoir que conservaient les observances monastiques et les traditions du premier Port-Royal sur des esprits auxquels les circonstances avaient permis pendant un an une activité aussi désordonnée et même — conservée par hasard, la lettre sur les miracles en témoigne encore — des audaces dont les conséquences n'apparaîtront qu'au xviii^e siècle. Grâce à un anachronisme involontaire, cet effacement vaudra, d'ailleurs, à celle que nous venons d'étudier un éloge un peu inattendu du bon Guilbert : « Son humilité triompha des attaques multipliées qu'elle eut à supporter. » Nous jugerons pour notre part que Marie-Gabrielle ne brillait que par l'érudition : son dossier n'en renseigne que mieux sur la résistance indomptable que quelques dizaines de religieuses opposèrent pendant des années à toutes les autorités sociales et ecclésiastiques¹⁶.

Jean ORCIBAL.

16. GUILBERT, *op. cit.*, t. III, p. 396. CERVEAU, *op. cit.*, 26 septembre, SAINTE-BEUVE, *ed. cit.*, t. IV, p. 285. *Lettres de la R. M. Agnès Arnauld*, éd. Faugère, Paris, 1858, t. II, p. 213.

RÉFLEXIONS AUTOUR D'UNE EXPOSITION

PLUS de dix mille personnes se sont rendues, du 23 novembre 1954 au 17 avril 1955, dans la salle capitulaire de Port-Royal de Paris où la *Société des Amis de Port-Royal*, grâce au concours de son président et à l'inlassable activité de M. Renoult, avait réuni tableaux, gravures, manuscrits, éditions rares et objets divers, évoquant le souvenir de Blaise Pascal, de sa sœur Jacqueline, ainsi que le climat de l'abbaye célèbre, et ceci en commémoration du tricentenaire du *Mémorial*, rédigé dans la nuit du 23 novembre 1654, dans l'immeuble de la rue Monsieur-le-Prince, identifié grâce aux soins et à l'érudition de M. Jean Mesnard.

Dix mille personnes : parisiens, provinciaux, étrangers, laïcs et religieux, journalistes et professeurs, défilèrent devant les vitrines, les uns isolément, d'autres en groupes, sous la conduite de guides experts, mais toutes paraissant animées de l'esprit le plus bienveillant à l'égard des victimes de la grande tragédie que l'on sait.

Or, quelle ne fut point notre surprise d'entendre, maintes fois répétées par les visiteurs, des appréciations qui peuvent se résumer en ceci : « Nous éprouvons la plus grande sympathie, la plus totale admiration pour les religieuses de Port-Royal, ces femmes superbes (superbes non dans le sens où l'entendait Mgr de Péréfixe de Beaumont), ces femmes de caractère qui ont préféré mourir privées de sacrement, mais

demeurer dans ce qu'elles croyaient être la vérité, plutôt que de s'incliner avec l'humilité que leur commandait leur état et la soumission que leur prescrivait la discipline. Nous saluons avec respect ces solitaires, ces hommes d'une vie austère et exemplaire... Mais comment ne pas frémir à l'idée que ces gens, si illustres par ailleurs, si doués, si différents du monde, lorsque ce monde s'appelle Versailles, ou Marly — avaient adopté une hérésie qui menait le christianisme vers une sorte de désaffection de la vie, de renoncement total, et qui, par cette singulière affirmation que Dieu n'était point mort pour tous les hommes, mais pour quelques élus seulement, précipitait les âmes pieuses vers le désespoir, le désespoir d'aimer un Dieu d'injustice, un Dieu tout-puissant, certes, mais lointain, perdu, cruel... »

« Ainsi ce Christ aux bras étroits, comme l'avait décrit Bourdaloue, n'était-il pas le symbole même de l'esprit de Port-Royal? »

Ne nous semblait-il pas réentendre, par la voix de ces visiteurs et de ces conférenciers, celle de François Mauriac parlant de cette doctrine féroce par excès de logique et qui impose la mécanique du raisonnement à la folie de la Croix?

Et c'est alors, parmi ce grand public qui venait à l'exposition, que l'on surprenait, comme il se doit, le terme d'*orgueil* appliqué aux religieuses — car personne ne paraissait avoir oublié l'apostrophe de Mgr de Péréfixe : « Elles sont pures comme des Anges, mais orgueilleuses comme des démons » et ceux d'*hérésie*, de *schisme*, voire de *venin*, mêlé au vocable de *Jansénisme*, tout comme s'il s'était glissé dans la salle capitulaire des pères Rapin, des abbés Fuzet, des monseigneurs Ricard, prélat de la Maison du Pape.

Quant aux Arnauld, qu'il s'agisse d'Antoine l'avocat ou de son dernier fils, le grand Arnauld, ou même des mères Agnès, Angélique, Angélique de Saint-Jean, ce même public parlait d'esprit de chicane et de procédure, coutumier à cette bourgeoisie de robe, et qui, plus est, de race auvergnate.

C'est pourquoi, pensons-nous, qu'il n'est pas inutile de rappeler ici quelques vérités oubliées — non certes par la plupart d'entre nous, — mais par tant de gens mal informés; et d'insister sur le fait que l'esprit des religieuses et d'un grand nombre de solitaires ne fut pas obligatoirement celui du Jansénisme, et que le Jansénisme lui-même n'est peut-être pas cette hérésie que trop d'auteurs intéressés ont voulu y voir... Elle semblerait vraiment imaginaire, comme aurait dit Nicole.

Montherlant, dans sa très belle pièce sur *Port-Royal*, s'y est, lui-même, parfois, laissé prendre, en faisant dialoguer certaines religieuses, avec la compétence et la subtilité d'un docteur en Sorbonne. Sans doute la mère Angélique de Saint-Jean, fille d'Arnauld d'Andilly, eût pu le faire, mais nous ne trouvons pas la trace de cette dialectique théologienne, ni dans sa *Relation de captivité* de 1664, ni dans ses *Relations de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal*, publiées en 1716, ni dans ses *Relations sur la vie de la révérende mère Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld*, sa tante, publiées en 1737.

Quant à ses compagnes, nous ne les rencontrons que sur le terrain purement catholique, et soumises aux règles et aux constitutions de leur ordre, qui sont conformes aux dogmes et aux canons de l'Eglise. Sans doute encore, ont-elle rédigées de nombreux appels, comme celui intitulé : *Pour les abbesses, Prieures et religieuses de Port-Royal, appellantes comme d'abus contre Monsieur l'Archevêque de Paris, le sieur Chamillard, docteur, etc.* du 7 septembre 1664, après l'enlèvement « scandaleux du Couvent, de l'Abbesse et onze religieuses, sans plainte, sans monition, sans réquisition de Promoteur, sans procès-verbal » et qui constitue justement le sujet de la pièce de Montherlant. Mais pouvaient-elles agir autrement?

En réalité, de quoi s'agit-il donc? De deux entités différentes : d'une part, un monastère, Port-Royal, peuplé il est

vrai, par une partie notable de la famille Arnauld, et, d'autre part, de trois ouvrages de conséquence :

1° *Le Plaidoyer* d'Antoine Arnauld, l'avocat, de 1594;

2° *L'Augustinus*, publié après la mort de son auteur en 1640, et, en troisième lieu,

La Fréquente Communion, d'Arnauld, le docteur en Sorbonne, le dernier fils de l'Avocat — publié en 1643.

Lorsque la mère Angélique réforma son monastère en 1609, cela s'accomplit, non seulement avec le consentement de l'ordre de Cîteaux, mais encore avec son entière approbation, et quelque peu d'émerveillement aussi devant la courageuse attitude de cette femme, de cette toute jeune femme — elle avait dix-huit ans — qui, non poussée par la vocation religieuse à son début, fut soudainement touchée par la grâce.

Les années passèrent et ce ne fut que plus tard que les adversaires de son père, Antoine Arnauld l'avocat, fixèrent plus particulièrement leur attention sur ce monastère qu'ils considérèrent comme le « repaire de la famille Arnauld » (Rapin dixit).

Or qui donc en voulait aux Arnauld, et pourquoi?

C'était une vieille histoire remontant au règne de Henri IV.

Après plusieurs tentatives d'assassinat sur la personne du Roi, l'une par Barrière, l'autre par Châtel, agissant sous l'influence de la Compagnie qui s'était donnée pour mission de combattre toute forme d'hérésie et ne pouvait supporter qu'un prince protestant, bien que converti au catholicisme, puisse admettre la coexistence, en son royaume, de deux confessions antagonistes, l'Université de Paris avait désigné Antoine Arnauld aux fins de plaider contre les Jésuites. Et c'est à la suite de ce plaidoyer prononcé les 12 et 13 juillet 1594, que l'illustre Compagnie des soldats de Jésus fut expulsée de France.

Moins de dix ans après, sur l'intervention même du roi, elle fut admise à rentrer en France. Mais ce n'est pas tellement une

boutade que l'expression de « Pêché originel des Arnauld » appliquée au trop fameux plaidoyer. Il est des choses qui ne s'oublient pas.

Le second grief contre les Arnauld est le livre de Cornélius Jansénius : l'*Augustinus*. Toutefois il apparaît plutôt comme un motif secondaire. Car l'*Augustinus*, à sa parution, n'avait pas soulevé d'objection de la part des autorités ecclésiastiques. Le livre, d'ailleurs, assez touffu, et rédigé en latin, n'avait pas touché le grand public de l'époque. Il demeurerait l'une de ces controverses religieuses réservées, semble-t-il, aux seuls spécialistes de théologie. Il traitait de saint Augustin et de la matière de la Grâce. Cette question de la prédestination de la Grâce, déjà exposée par Baïus, et combien d'autres, avant Corneille Jansen, était, à peu de chose près, incluse dans l'œuvre de saint Augustin, et, pourrions-nous dire, dans les épîtres de saint Paul. La matière est délicate, certes : L'homme possède-t-il entièrement son libre arbitre pour son rachat? Alors, à quoi lui servirait la Grâce divine? Et à celui qui posséderait cette Grâce divine, que lui servirait tout effort personnel pour se sauver? « Qui donne trop à Dieu, a-t-on dit, ôte à l'Homme; qui donne trop à l'Homme ôte à Dieu. » Les Thomistes se sont penchés vers une solution de compromis. A chaque pas l'on risque ici de glisser dans l'hérésie.

Jansénius le sentait si bien, qu'il avait lui-même, avant de mourir, accepté que son ouvrage fût corrigé comme Rome l'entendrait, et s'inclinait par avance devant toute critique qui pourrait lui être faite.

Mais Jansénius était l'ami, le collaborateur de Jean Duvergier de Hauranne, plus tard abbé de Saint-Cyran. Or Saint-Cyran avait été introduit, dès 1623, à Port-Royal, par Robert Arnauld d'Andilly, l'aîné des enfants d'Antoine Arnauld, l'avocat. Il n'en fallut pas davantage pour éveiller les soupçons des adversaires.

Le premier grief des Jésuites, nous l'avons vu, était d'ordre purement politique. Le second prenait un aspect plus théo-

logique et pouvait ainsi mieux donner prise aux casuistes.

Ce ne fut qu'en 1649, que Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de Théologie de Paris, dénonça sept propositions entachées d'hérésie, extraites de l'*Augustinus*. Cinq furent retenues. Elles paraissent, en vérité, se ramener à deux... *Dans le sens de Jansénius* avait-il été prononcé... Et ici, encore, il y aurait beaucoup à dire. Jansénius n'était plus de ce monde pour se défendre et expliquer le vrai sens qu'il leur aurait donné.

Alors, pourquoi avoir tant insisté sur ce livre de Jansénius, si l'on ne désirait viser Saint-Cyran, son ami, et ceux des Arnauld qui étaient les enfants d'Antoine, l'avocat?

Enfin, le troisième grief, celui-là d'un caractère peut-être plus intéressé, et qui vraiment à la Compagnie tenait le plus à cœur, n'était-ce point cette *Fréquente Communion* qui, volontairement mal interprétée par les casuistes, devait leur causer un tort considérable par la condamnation qu'Antoine Arnauld — le jeune, dirions-nous, le Grand, selon Port-Royal — dernier fils de l'Avocat, portait contre la trop grande facilité accordée par les disciples de Molina aux pécheurs désireux de s'approcher de la Sainte Table?

Ce que nous venons de rappeler succinctement ici nous amène à considérer que toute cette affaire n'est que la résultante d'une rancœur inassouvie, plutôt que le symbole d'une volonté à combattre une hérésie mortelle pour le Catholicisme, pour la Foi, pour l'Eglise tout entière.

Quant à ce fameux *venin*, nous n'en avons pas trouvé trace dans les ouvrages des soi-disant Jansénistes, des Augustiniens, devrait-on dire plus justement.

Et ce n'est pas tout : combien de visiteurs avons-nous entendu parler, comme pour illustrer leur conviction, de ce Christ-aux-bras-étroits, ce Christ janséniste, témoin de la doctrine atroce, selon François Mauriac?

Le Christ aux bras étroits, il y en eut à toutes les époques et, comme l'a définitivement démontré Augustin Gazier, il

s'agit là d'une interprétation esthétique sans valeur symbolique.

Nous ajouterons même que, dans beaucoup de cas, la position de Notre-Seigneur est commandée par la technique appliquée à la matière employée. Cette légende d'un Fils de Dieu n'appelant à lui que ses élus prédestinés et ne s'offrant pas à tous est aussi sottise que tenace et paraît être née seulement au début du XIX^e siècle. Pour être absolument objectif, nous avancerons que ces petits crucifix d'os, ces crucifix des pauvres, ont peut-être, en effet, servi quelque temps de signe de reconnaissance chez les convulsionnaires de Saint-Médard, au XVIII^e siècle. Mais que nous sommes loin, ici, de l'esprit de Port-Royal et du Jansénisme!

Enfin le thème de la rivalité entre les Petites Ecoles et les collèges des Jésuites, maintes fois évoqué par les fervents de l'exposition, ne saurait non plus se justifier. A la fin du XVII^e siècle la Compagnie de Jésus possédait 24 maisons de profès, 180 collèges, 90 séminaires, 160 résidences et autant de missions, avec un personnel de 21.000 membres. Comment les Jésuites auraient-ils pu prendre ombrage des quelques enfants recueillis par M. Lancelot aux Granges; M. de Bernières au Chesnai; M. de Bagnols aux Trous?

C'est en 1637 qu'Antoine Le Maître et son frère de Séricourt furent chargés par Saint-Cyran de l'éducation des enfants. L'année suivante, ils n'étaient que 12 élèves. « Il faudrait tout le parti pris du père Rapin, nous dit M. Jean Laporte, pour prêter à Saint-Cyran l'ambition d'enlever aux Jésuites l'éducation de la jeunesse. La lettre que celui-ci écrit du donjon de Vincennes parle d'une sorte de séminaire de l'Eglise où il aurait fait élever six enfants choisis dans toute la ville de Paris... Et dans un entretien rapporté par Lancelot, à propos d'une autre école qu'il devait confier à M. Singlin, Saint-Cyran disait que ce qu'il voulait faire n'était pas une chose qui eût de l'éclat et qu'il se contenterait de faire élever une douzaine d'enfants au plus, dans une vertu chrétienne. »

Certainement les méthodes pédagogiques de Port-Royal étaient excellentes. M. de Saint-Cyran, tel qu'on peut le voir d'après son portrait peint par Philippe de Champaigne, et qui est au Musée de Grenoble, a été qualifié par François Mauriac d'implacable. Si Mauriac avait mieux scruté cette tête d'apôtre posée sur un surplis d'enfant de chœur, ce crâne abrupt, ce visage sévère, il aurait découvert une étrange douceur dans le regard qui se veut inflexible, mais qui est tout compréhension. Que n'a-t-il lu les 33 lettres par lui adressées de sa prison (le beau château où le Roi m'a fait mettre, disait-il) à sa nièce qui était aussi sa filleule ! Comme elles sont débordantes de tendresse pour cette toute jeune enfant qui était à l'abbaye des Champs. C'est que Saint-Cyran, et que tout Port-Royal aimait la jeunesse, et cela est un signe, le plus favorable peut-être à ces « hérétiques », le plus chrétien aussi. Aucune peine corporelle n'était appliquée aux Petites Ecoles. En pourrait-on dire autant des collèges des Jésuites ?

Richelieu qui avait ses raisons personnelles de détester Saint-Cyran — et là, nous nous trouvons toujours sur le terrain politique, disait : « Il est basque, il a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament : cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques, qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou pour des inspirations du Saint-Esprit. » Le grand Condé, qui se connaissait moins en hommes que Richelieu, voulut prendre la défense de Saint-Cyran : « Vous ne savez donc pas, répliqua le grand ministre, que cet homme-là est plus dangereux que six armées ? »

C'est que Richelieu n'aimait pas les grands caractères qui pouvaient se mesurer avec le sien, mais lui, du moins, n'avait pas la bonté de Saint-Cyran...

Gens intransigeants que ces Jansénistes, intransigeants et dangereux pour la France, murmuraient aussi quelques visiteurs de l'exposition du Boulevard de Port-Royal. Aussi ne résisterons-nous pas au désir de vous lire ces quelques lignes

de Jean Laporte sur le grand Arnauld : « Une bonté poussée jusqu'à l'excès d'indulgence, jusqu'à l'absence complète de ressentiment, jusqu'à l'oubli total de son intérêt et de sa sécurité même, là où le bien des fidèles est en jeu : ainsi, lorsque, traqué en Hollande, et contraint de fuir de ville en ville, il n'hésite pas, malgré les objurgations de ses amis, à révéler le lieu de sa retraite à une ancienne servante désireuse de prendre conseil de lui, se croyant, dit-il, obligé à d'autant plus d'égards qu'il s'agit d'une personne plus pauvre, et ne voulant pas risquer, sous prétexte de prudence humaine « d'attrister une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort ». Une simplicité poussée jusqu'à la candeur et jusqu'à la maladresse, ainsi, lorsque au plus fort des persécutions, caché à l'hôtel de Longueville, où tous s'ingéniaient à défendre son *incognito*, il entend un médecin, ignorant de son vrai nom, préférer dans la conversation le style de M. Arnauld à celui de M. de Saci, et ne peut se retenir de protester : « Morbleu! Monsieur, mon neveu écrit bien mieux que moi! » Une loyauté, enfin, poussée jusqu'à l'impossibilité de voiler ou de taire le vrai, où que ce soit qu'il le rencontre : ainsi dans cette dispute de Sorbonne, où s'avisant qu'une des objections qu'on vient de lui faire est fondée, il l'avoue incontinent, et, sans chercher à s'en tirer par une défaite quelconque, se rallie publiquement à l'opinion de son adversaire. Ce dernier trait — qui, on l'avouera, ne sent guère son avocat retors — est demeuré dans les annales portroyalistes comme « l'acte héroïque de M. Arnauld ».

Voilà les Jansénistes, voilà Port-Royal.

Par contre, Mgr Ricard n'écrira-t-il pas : « Port-Royal, c'est tout un monde de mystères qui attend encore une révélation, car on n'a guère jusqu'ici que soulevé un coin du voile... Il s'agit, sinon de le tirer tout entier, du moins de pénétrer assez avant dans le repaire pour voir clair dans cette conspiration qui embrassera, au siècle suivant, l'Europe tout entière, et qui cherchera à étouffer l'Eglise dans le sang, par la monstrueuse alliance des Jansénistes, des philosophes et

d'une courtisane, qui prennent les Parlements à leur service. »

Ainsi, que d'erreurs, de contre-sens, d'aveuglement, de parti pris, demeurés vivaces jusqu'à nos jours!

Vraiment existerait-il encore présentement des personnes pour croire à l'existence d'une secte occulte, de complots contre la sûreté de l'Eglise et de l'Etat, comme celui que nous a relaté le père Sauvage dans sa *Réalité du Projet de Bourg-Fontaine?* Eh bien, oui, il en existe : nous les avons frôlées parmi les visiteurs de l'exposition Blaise Pascal, et c'est à elles que nous voudrions lire ces lignes :

« Ce fut aussi environ ce temps que Pascal, l'auteur des fameuses *Lettres au Provincial* et un des grands acteurs de la cabale, se livra tout à fait au parti par l'entremise d'une sœur qu'il avait à Port-Royal, nommée Julienne (il s'agit de Jacqueline) de Sainte-Euphémie, qu'il aimait fort : c'était un homme extraordinaire, d'un esprit vaste et d'une pénétration profonde, mais d'un génie le plus admirable pour les mathématiques qu'on ait vu en ce siècle. La trop grande vivacité qu'il avait lui donna une si grande légèreté d'esprit que, pour chercher à se convaincre de la religion, dont il n'était pas tout à fait persuadé dans les premières années de sa jeunesse, par un étrange égarement, il s'abandonna à tout ce que la curiosité a de plus affreux, pour évoquer le diable des enfers par ce qu'il y a de plus noir dans la science des hommes, et pour voir des esprits, étonné du profond silence qu'il trouvait dans toutes les créatures sur la Religion. »

Tel est Pascal présenté par le père Rapin. Et son commentateur, le père Le Lasseur, d'ajouter : « Ces évocations magiques accusent un désordre affreux dans l'intelligence et dans le cœur humain... »

Nous n'en dirons pas plus, sinon qu'il ne faut juger de Port-Royal, du Jansénisme et de leurs adversaires qu'avec la plus extrême prudence et qu'il serait bon, juste et nécessaire qu'une mise au point fût faite.

Le Jansénisme fut véritablement une hérésie imaginaire,

inventée pour les besoins d'une certaine cause. Mais il demeurera un exemple de droiture, de vérité chrétienne qu'il appartient aux théologiens modernes de dégager pour l'édification d'un public quelquefois trop ignorant de ces choses.

Quant à Port-Royal lui-même, et à ses religieuses, ces saintes qui ne sont pas inscrites au calendrier, aurait dit l'abbé Grégoire, nul ne peut contester leur pureté dénuée de tout orgueil, et leur ardent esprit de charité.

... Si Port-Royal a été détruit de fond en comble, et les jansénistes odieusement calomniés, c'est qu'ils représentaient, en leur temps, une grandeur, par leur sens de la simplicité et de la pauvreté, une grandeur qui devenait chaque jour une offense à la superbe, au faste et à la présomption de la puissance royale.

Que la mère Angélique, la mère Agnès, que M. Hamon, M. de Pontchâteau, M. de Bagnols, Pascal pour qui Dieu demeurait sensible au cœur, et tous, et toutes, viennent en notre mémoire, parmi nous autres, avides de progrès, de nouveautés, de modernisme, de plaisirs et de matérialisme, nous autres, dévorés trop souvent par l'envie et la jalousie, nous porter ce luxe suprême de l'âme : l'Humilité.

André STIRLING.

LA CONNAISSANCE DE SOI DANS LA MORALE DE NICOLE

NICOLE, mis en relation avec Port-Royal d'une façon indirecte, au sujet d'une réfutation qu'il avait écrite du Traité de M. de Barcos, *De la grandeur romaine*, s'y retire définitivement en 1649 sous la direction de M. Singlin. Mêlé malgré lui, sur la demande d'Arnauld, à la querelle janséniste, il introduit un système de défense original, essaie toujours de juger en spectateur et de rester objectif. Timide, plein de scrupules, il redoute le monde et aime la solitude propice à la réflexion. Excellent psychologue, bon moraliste, il reste pour nous l'auteur des *Essais de morale*. Très sensible et se sachant vulnérable, il avoue que « l'extrême délicatesse de l'esprit est une espèce de faiblesse. On sent vivement les choses et on succombe à ce sentiment si vif. Il y a des gens qui sont douloureux partout ¹ ». Son effort vers l'objectivité, ses analyses implacables des sentiments et pensées semblent souvent une réaction de défense. On comprend alors que, plus qu'un être de génie et passionné comme Pascal, il puisse nous livrer la morale ordinaire de Port-Royal et s'intéresse particulièrement dans sa recherche morale au problème de la connaissance de soi.

Dès le début des *Essais* il apparaît que la grande préoccupa-

1. *Essais*, VII; *Pensée*, 68, Paris, Desprez, 1730-1732.

tion de Nicole est de conduire chaque homme à une recherche sincère et la plus distincte possible de ce qu'il y a en lui de faiblesse et de grandeur. La morale ne doit point être une étude théorique; il faut qu'elle puisse être vécue par tout « honnête homme ». Or les conseils de l'habileté se joignent aux règles de la raison pour donner la première place à une connaissance de soi qui éloigne de l'homme l'ennui et lui permet de choisir un état et de le bien remplir. Utile à la vie de chaque jour, cette connaissance devient indispensable quand il s'agit de morale. Toutes les morales ont reconnu qu'elle était la condition du progrès. Mais elle est davantage; elle est le fondement de toutes les vertus, puisqu'elle est la base de l'humilité qui doit les accompagner, et qu'elle sert à chercher, derrière l'apparence des actes, l'âme qui seule les valorise. Cependant il y a contradiction dans l'homme entre ce qu'il sait et ce qu'il fait. Deux tendances contraires lui font jeter un voile sur ses défauts et mettre en lumière ce qu'il croit ses qualités. Il n'accepte pour vrai que ce qu'il veut être vrai. Attaché à ses défauts il aime pourtant la vérité; mais loin de se débarrasser des premiers, c'est elle qu'il essaie de plier et d'attacher aux objets. Le « connais-toi » représente la première règle de morale, mais à condition que ce soient les autres qui l'appliquent. Volontairement, l'homme refuse de se regarder, bien qu'il sache clairement que cette connaissance est nécessaire. Quelle est donc l'origine de ce double mouvement? L'homme est vain.



Nicole, suivant la tradition chrétienne et les penseurs de son entourage, insiste sur l'amour-propre, source de toutes les contradictions. Il l'analyse implacablement, ne voit en lui que bassesse et misère. En s'abandonnant à lui l'homme se prend comme fin; aveuglé il oublie ses limites et se préfère à Dieu. Devenu le centre de tout, il n'admet plus que sa propre valeur.

Hobbes a raison de voir dans ce sentiment de la gloire l'appétit naturel de l'homme et la cause de toutes les querelles. Mais, puisqu'il n'y a rien de si opposé à la charité, il faut non le subir mais le déceler dans tous les actes pour les purifier. Dans la vertu chrétienne seule, l'intention est pure, car elle « détruit et anéantit l'amour-propre » remplaçant l'amour de l'homme par l'amour de Dieu. Or l'expérience montre qu'un même acte peut être accompli par charité, par crainte du châtement ou intérêt. Dans le premier cas seulement l'acte est bon, car si les actes expriment l'homme c'est l'intention qui les valorise. Cependant tous nos sentiments ont un caractère mixte qui les rend douteux. Les sentiments les plus altruistes ne sont qu'égoïsme. Le désir d'être aimé étant la passion la plus générale qui naisse de l'amour-propre, nous aimons ou feignons d'aimer les autres afin d'attirer leur affection. Amitié, amour, « de beaux noms dont on couvrait l'amour-propre ». *C'est nous que nous aimons dans les autres.* Pourtant Nicole reconnaît que ces sentiments pourraient être un bien précieux, quoique dangereux. Son ton pessimiste semble souvent inspiré par la grande valeur qu'il accorde à des sentiments qu'il flétrit parce que son amour intransigeant de la pureté s'en effraie. Celui-ci se heurte sans cesse à cet amour-propre, corrupteur de nos sentiments les meilleurs, base de toutes les concupiscences. Pour être si puissant, il faut qu'il soit l'essence même de l'homme.

Mais d'où tire-t-il son origine, lui qui fait perdre à l'homme le sens du divin et cause son aveuglement volontaire? La contradiction contenue dans l'expression « aveuglement volontaire », la misère de l'homme incapable de faire le bien qu'il voit, entraîné vers le mal, ne peut s'expliquer que par un châtement. S'il y a eu châtement, c'est qu'il y a eu péché; péché si grave que la corruption qui en résulte s'est transmise à toute la race humaine. Seule la doctrine du péché originel peut expliquer raisonnablement les contradictions de l'homme. Il a commis le plus grand des péchés, le péché d'orgueil; désor-

mais sa volonté est corrompue; tourné vers la créature, il ne veut plus regarder le vrai bien et porte en lui son enfer. Pourtant il garde de son état premier quelques éléments de grandeur. Il est aveuglé par l'amour-propre mais n'oublie pas qu'il a été créé à l'image de Dieu. Jésus-Christ a ouvert à l'homme la voie qui lui permet de « s'élever au-dessus de l'homme ». Celui-ci peut donc en quelque sorte s'aimer et se glorifier. Mais ce n'est point orgueil comme on serait tenté de le croire. Il y a une profonde différence entre cet *amour de soi* et l'*amour-propre* dans lequel l'homme se prend pour fin. Il peut avoir des mérites réels et s'estimer, à condition de garder le sens de ses limites. Il doit avoir quelque confiance que ses œuvres seront agréables à Dieu qui peut lui accorder ses grâces, mais il doit savoir où se termine cette confiance. Il vit nécessairement dans l'humilité parce qu'il ne sait pas ce que Dieu juge de lui. L'amour-propre est la conséquence du péché originel; l'estime de soi vient de la confiance qu'a l'homme de pouvoir, en union avec le Christ rédempteur, par un désir sincère de satisfaire à la justice de Dieu, revenir à sa fin véritable. Tout le travail moral consiste à passer de l'un à l'autre. Ce n'est possible qu'en se connaissant, puisque « se connaître soi-même c'est dépouiller l'amour-propre », c'est aussi prendre une vue exacte de ses possibilités.

Cet amour-propre dont il faut nécessairement se dépouiller est la conséquence du péché originel. Or « quand il y a eu péché il faut véritable conversion : préférer Dieu à toutes les créatures et mettre en lui sa dernière fin ¹ ». On ne peut donc se connaître que par une *conversion*, c'est-à-dire un changement radical de tout l'être. Puisque c'est notre faculté de vouloir qui est corrompue, c'est elle qu'il faut régénérer. Seule la religion chrétienne rend possible cette naissance d'un homme nouveau puisqu'elle change totalement le cœur des hommes et les fait passer d'un état de péché à un état de grâce. Le Christ

1. Des fondements solides de la confiance chrétienne. *Essais VI*, chap. 1, Paris, Desprez, 1730-1732.

est ressuscité, de même dans le chrétien il y a résurrection morale. Sa foi l'oblige à reconnaître son néant en face de la puissance infinie de Dieu. Par cette vue il lutte contre le premier des péchés : l'orgueil ; il ne peut plus se prendre pour fin et sa volonté régénérée retrouve son orientation véritable. Mais la conversion n'est pas seulement un changement total de la volonté, elle est aussi changement dans la conduite. Il n'y a volonté, et non simple velléité, que s'il y a passage à l'action. Il ne suffit pas de reconnaître ses fautes ; Dieu ne dispense personne du paiement de ses dettes. Il faut encore regretter ses fautes et les racheter. Une première conversion, venant de la grâce de Dieu, a permis à l'homme de retrouver sa fin véritable ; elle attire aussi sur lui d'autres grâces qui permettent une deuxième conversion nécessaire pour orienter ce vouloir régénéré.

Pécheurs, nous devons payer, mais Dieu nous donne de quoi payer. Nous trouvons dans notre nature même les éléments de cette deuxième conversion qui est une conquête bien que seuls nous ne puissions rien. Nous devons prier pour préparer en nous l'avènement des grâces de Dieu ; cependant le commencement de l'exécution des volontés de Dieu est ce qui donne de la force à nos prières, car « les actions sont le langage du cœur ¹ ». Comme tout langage, elles peuvent trahir. Il n'y a parfois aucune commune mesure entre un acte tel qu'il apparaît et le cœur de celui qui l'accomplit. Une même action peut répondre à des intentions très différentes, être inspirée par l'amour-propre ou par la charité. Or c'est par le cœur que seront jugées nos actions, car seul il nous exprime vraiment. L'intelligence elle-même obéit à des influences extra-intellectuelles. Elle apparaît comme étant à la surface de notre être et le cœur, faculté intuitive, en est la partie profonde. C'est lui qui nous éclaire sur notre nature et nous conduit vers le surnaturel. Malgré les apparences, un acte ne sera donc jamais

1. *Essais VII*, Lettre 30. Paris, Desprez, 1730-1732.

bon s'il ne vient pas d'un cœur pur transformé par la charité qui est amour de Dieu. Par humilité, un chrétien véritable mène une vie très semblable à celle d'autres hommes; en réalité elle en est profondément différente puisque son cœur, foyer d'où rayonne sa charité, est transformé. Mais vivre c'est agir; il faut que ce cœur renouvelé s'exprime et que les actes qu'il inspire soient l'expression la plus exacte de sa pureté. Pécheur converti, l'homme doit d'abord rompre avec son passé, se débarrasser de ses idées préconçues et de celles imposées par une coutume qui s'assujettit l'esprit et ne lui permet plus de distinguer le bien du mal. Mais rompre avec ses erreurs anciennes ne veut pas dire les oublier. L'étude précise des conduites à tenir est une des parties les plus intéressantes des analyses de Nicole; c'est aussi une des plus utiles, car il veut avant tout donner des règles de vie et les justifier. Or il lui apparaît qu'il ne faut pas une rupture brutale manifestant un goût de l'extraordinaire venant de l'orgueil et de la lâcheté plus que de la charité. La véritable conversion ne peut se faire que *par degrés*; elle tire sa valeur des efforts soutenus qu'il faut faire pour y parvenir. Cette lenteur nous arrête, nous donne l'impression de ne pas progresser, risque de nous désespérer; elle est cependant nécessaire. Il y a progrès puisque nos lumières ont augmenté et que nous prenons conscience de notre profonde misère morale. Seule cette prise de conscience peut nous amener à rompre définitivement avec nos erreurs passées et à essayer de nous racheter. Nous comprenons qu'il faut faire pénitence, que cette pénitence est difficile et ne saurait prendre les formes éclatantes qui nous attireraient. En tant que chrétien, Nicole attache une grande importance à l'étude de cette pénitence nécessaire pour que l'homme puisse se trouver; en tant que psychologue il le fait avec subtilité. L'amour de Dieu, une grande humilité et un sincère esprit de pénitence doivent accompagner toutes nos actions. Mais cette pénitence n'est, elle aussi, qu'une lente conquête. Ce n'est qu'en résistant chaque jour aux petites tentations que l'on peut

vaincre les grandes. Le pénitent, malgré ses efforts, retombe dans le péché; il doit supporter les plus grandes épreuves pour purifier son imagination; il se croit parfois abandonné de Dieu. Si sa volonté régénérée lui permet de se repentir, il n'oublie pas qu'il ne peut attendre son pardon que de la miséricorde de Dieu. De pécheur il doit devenir pénitent et c'est la persévérance dans la pénitence accompagnée d'une profonde humilité qui est le vrai gage de sa contrition. Ainsi s'explique le délai laissé par un Saint-Cyran entre l'aveu de la faute et l'absolution. Pour que ce délai ne fût pas nécessaire, il faudrait, pense Nicole, que la détestation du péché soit profonde et le repentir sincère. Devenu pénitent, l'homme trouve dans sa nature les éléments qui lui permettent d'agir avec humilité, donc d'approfondir la connaissance qu'il a de lui-même.

Ainsi une première conversion a tiré l'homme de son aveuglement volontaire en régénérant sa volonté. Elle lui a donné la volonté de chercher à se connaître puisqu'il sait que c'est nécessaire. Une deuxième conversion lui fait trouver dans sa nature les moyens d'y parvenir en diminuant l'amour-propre et en se situant exactement par rapport à Dieu.

*
**

Cependant notre pente vers l'aveuglement volontaire n'est que partiellement détruite. Il nous faut voir de quels moyens nous disposons pour parvenir à cette connaissance de nous-même. La nécessité de la connaissance de soi s'imposant à nous plus par notre foi que par notre nature, nous ne pourrons y parvenir qu'à partir de certaines conditions religieuses. Notre foi nous a montré la nécessité de nous dépouiller de notre amour-propre et une prise de conscience de nos possibilités nous permet d'entrevoir que ce n'est possible qu'en essayant de le tromper. Nous comprenons que tout dépend de Dieu mais que l'effort de l'homme n'est point supprimé et

qu'il doit travailler comme si la réussite tenait à lui seul. Or il sait que le temps de la veille est celui de la raison. Son action, pour être continue et efficace, doit être fondée sur l'intelligence et la clarté. On a pu accuser Nicole d'être plus cartésien que catholique et il insiste en effet beaucoup sur le rôle que doit jouer la raison dans toute recherche sincère de soi-même. Ce n'est point qu'il considère la raison comme ayant une valeur absolue. Elle participe, certes, de la faiblesse générale de l'homme et ne peut fonder que des sciences stériles. Mais précisément, l'existence de ces sciences montre que ce n'est point en elle-même que la raison est faible; elle le devient parce que la volonté corrompue l'applique mal. Seule elle ne saurait fonder la morale mais il est possible d'en faire un usage légitime, car veiller c'est à la fois avoir l'esprit en éveil et le cœur tourné vers Dieu. Foi et raison sont en accord pour guider l'homme dans sa recherche. La raison devient faculté de connaître avec évidence dans la foi. Elle-même découvre l'essence de l'être et lui montre que son âme n'est qu'amour. Cet amour est le premier ressort de toutes les passions, de toutes les actions; sans lui il ne peut y avoir de connaissance profonde. L'homme est un être passionné, un ensemble de forces, de mouvements. La puissance de l'amour, confirmée par la raison et par la foi, peut être l'instrument de la perte ou du salut de l'homme. Ramené à sa fin véritable, seul l'amour compte devant Dieu. Mais on ne peut lutter contre un amour que par un autre amour. « Il n'y a que l'amour de Dieu qui puisse éteindre l'amour du monde ¹. »

Mais le passage à l'action suppose que nous savons nous servir de ce moyen puissant dont nous disposons. D'abord l'homme doit trouver l'état de recueillement, indispensable à la réflexion. Recueillement intérieur en restant seul, face à Dieu, en demandant les grâces de l'humilité et en bannissant

1. Sur l'Épître du 6^e dimanche après la Pentecôte. *Essais XII*, p. 262, Paris, Desprez, 1730-1732.

toute vaine préoccupation. Le climat propice créé, il faut se retourner sur soi-même et essayer de faire la clarté. Tout naturellement Nicole étudie d'abord la méthode subjective. Il faut réfléchir sur soi; chercher à faire son portrait en ajoutant chaque jour quelques traits; rechercher ses inclinations tout en établissant entre elles une hiérarchie; mettre la lumière sur ses défauts mais essayer aussi de porter un jugement de valeur sur ses vertus. Cependant cette réflexion sur soi faite par un homme soumis à l'amour-propre lui enverrait indéfiniment la même image et serait sans aboutissement possible s'il ne se heurtait aux autres et n'essayait d'utiliser la méthode objective. Qu'il cherche à comparer la façon dont il voit les autres à celle dont ils le voient. Voyant leur aveuglement, qu'il applique à lui-même les lumières qu'il a sur eux. Il faut aussi essayer de mettre en eux nos problèmes pour pouvoir juger ceux-ci objectivement et chercher à connaître les portraits qu'ils font de nous en leur permettant, par notre confiance et notre humilité, de nous découvrir tous nos défauts. Toutefois nous risquons d'arriver à une juxtaposition de traits insuffisante. Quand nous cherchons à nous connaître, l'observation psychologique suppose toujours une prise de position axiologique. Nous passons d'un jugement de réalité à un jugement de valeur, ce qui suppose que nous nous sommes d'abord instruits des règles de la morale. Mais il nous faut encore savoir quelle confiance nous accordons aux moyens de connaissance dont nous disposons. Au cours de cette recherche nous sommes amenés à envisager à la fois notre faiblesse et nos aspirations. Placés sur un plan supérieur à la nature, nous voyons qu'il n'est possible de se connaître qu'en connaissant sa fin, donc en posant des problèmes métaphysiques. Pour Nicole, toujours placé à l'intérieur de sa croyance, l'homme croit en Dieu mais, corrompu par le péché originel, il ne peut plus considérer la volonté de Dieu comme règle de ses actions, car il ne la voit plus clairement. C'est elle cependant qu'il doit rechercher et il s'aperçoit que l'essentiel de son être est constitué par la

façon dont il répond au problème du salut en Dieu. Cette connaissance de soi enveloppe donc l'ensemble des connaissances humaines et elle semble bien difficile. On peut se demander dans quelle mesure il est possible à l'homme de l'atteindre.

Elle est toujours limitée. Il reste « des abîmes impénétrables » à toutes nos recherches. Pour Nicole, qui sur ce point s'oppose à Arnauld, ce sont souvent des pensées imperceptibles ou à peine perceptibles qui sont le principe de nos actions. Il peut y avoir en nous des desseins mauvais qui nous échappent mais peut-être aussi des bons mouvements que nous ne percevons pas. Malgré nos efforts, il reste toute une zone où règne la confusion et nous ne nous connaissons que très imparfaitement parce que nous n'atteignons jamais les conditions idéales d'une vraie connaissance. De plus nous portons sur nous des jugements de valeur alors que nous ignorons dans quel rapport nous sommes avec Dieu et comment il nous juge. Nous restons donc toujours inconnus à nous-mêmes. Découvrant nos limites, nous risquons de nous croire incapables d'un acte vraiment bon, de perdre la confiance en Dieu et de tomber dans le désespoir. C'est une grande tentation mais cette « crainte sans espérance » est un non-sens. Pour un chrétien elle est aussi une faute; faute d'autant plus grave que l'homme a tendance à en faire une vertu et à la confondre avec la vraie douleur qu'éprouve le chrétien à la vue de ses péchés. Or, désespérer c'est croire que Dieu nous doit quelque chose, c'est douter de sa bonté, donner des bornes à sa miséricorde. Rien de plus injurieux pour Lui. L'homme est sans cesse pris entre l'orgueil qui lui cache sa faiblesse et le désespoir qui ne voit plus qu'elle. Le vrai chrétien doit éviter l'un et l'autre, fautes aussi graves l'une que l'autre, puisqu'il sait qu'en lui il y a misère et grandeur. On peut d'ailleurs se demander si cette part d'inconnu qui demeure en nous est un mal. Une pleine connaissance distinguerait les gens de bien comme par un perpétuel miracle et s'opposerait à tout progrès. D'ailleurs nous ne pourrions pas supporter une vue exacte de nos fautes;

ce serait l'enfer dès cette vie. C'est par un effet de la bonté de Dieu que nous pouvons échapper à cet enfer que nous portons en nous et ne connaissons nos fautes qu'autant que nous pouvons les supporter. Il faut se connaître autant qu'il est nécessaire pour se conduire et être humble, pas assez pour perdre courage. Ce qu'il faut éviter c'est l'ignorance volontaire. Moins aveugles et plus humbles nous progressons. D'ailleurs, la miséricorde de Dieu est infinie et il n'y a aucune différence entre l'incertitude de notre salut et celle qui accompagne nos entreprises purement humaines. Nous devons craindre, mais garder une humble confiance; la religion chrétienne n'est-elle pas la religion de l'espérance puisque c'est celle de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Résurrection? Dans nos prières nous demanderons à Dieu de nous connaître autant qu'il nous est nécessaire. Mais, bien qu'ayant une humble confiance, nous ignorerons toujours si nous sommes au nombre des élus. La prédestination est le plus grand de tous les dons de Dieu; étant secrète, elle permet à tout homme de conserver l'espérance. C'est une espérance sans certitude bien sûr; mais centrer toute sa vie sur cette montée vers Dieu, sans savoir si l'on est élu, n'est-ce pas le plus beau des risques?

*
**

Nicole, cherchant à conduire chaque homme à une recherche de lui-même, l'oblige à aborder les problèmes essentiels de la liberté et de la responsabilité. Les limites imposées à la connaissance de soi et la doctrine de la prédestination conduisent à considérer la vie du chrétien comme un risque. Au premier abord cependant, la notion du risque semblerait bien mal s'accorder avec la pensée de Nicole. Le prudent Nicole cherche toujours la voie la plus sûre, celle qui lui apportera le calme auquel il aspire. Surtout, il se méfie d'un amour du risque pour le risque qui n'est qu'une manifestation d'orgueil. Sa pensée est extrêmement nuancée. Il faut par exemple mon-

trer à l'homme faible la nécessité de l'obéissance parce qu'elle lui est utile, et lui permet d'éviter les responsabilités. Mais l'homme renouvelé, lui, l'accepte parce qu'il sait qu'il suit la voie la plus difficile, qu'il peut faire acte d'humilité et valoriser ses actes en s'attachant à la volonté d'autrui. Le risque est alors placé sur un plan supérieur. Il est d'abord dégagement à l'égard des habitudes, abandon des vaines préoccupations. Sans savoir si nous sommes élus, nous vivons comme si nous l'étions. Délaissant volontairement ce qui nous était cher, nous considérons comme d'autant plus précieux ce pour quoi nous risquons : notre salut en Dieu. Nous essayons de vivre, dès maintenant et en toute humilité, une éternité que nous ne connaissons pas.

Mais alors, loin d'enlever à l'homme toute liberté, suivant le reproche fait aux jansénistes, Nicole n'introduit-il pas au contraire une liberté sans limite? Toute l'erreur vient de la conception que l'on se fait du libre arbitre. Pour les Molinistes la liberté est indifférence d'équilibre. Ce peut être équilibre d'inclination ou équilibre de puissance. Le premier est rare; quant au second c'est celui dans lequel la volonté, même fortement sollicitée par une action, a toujours la force de se déterminer à l'action opposée. L'essence de la liberté est dans le volontaire. Là est, selon les Augustiniens, l'erreur capitale. Il y a en effet coupure totale entre l'état de l'homme avant et après la chute; notre volonté est dépravée. Suivant l'expression de Nicole « la liberté est une chose de sentiment et d'expérience ». C'est donc l'expérience intime qui peut nous livrer sa nature. La liberté est bien « potestas ad opposita » mais il y a un cas où nous n'éprouvons plus ce pouvoir : c'est quand il s'agit du désir d'être heureux. Notre volonté serait donc une puissance de vouloir ou de ne pas vouloir, sauf à l'égard du bonheur. Mais notre désir de bonheur ne pourrait vraiment se déterminer qu'à celui qui serait le bien suprême. S'il nous apparaissait clairement, il entraînerait nécessairement notre volonté et il n'y aurait plus de liberté. Mais l'homme n'a

qu'une connaissance bornée, il ne connaît pas Dieu avec une évidence parfaite. Le fondement de notre liberté devient alors celui de notre misère. Elle naît de la disproportion qu'il y a entre notre condition terrestre et l'infinité de notre volonté. La volonté dépravée est portée au mal mais garde le pouvoir physique de faire le bien. Pour Nicole ce pouvoir physique vient d'une grâce intérieure donnée à tous; c'est sur ce point qu'il s'oppose à Arnauld qui montre que ce pouvoir, justement parce qu'il est commun à tous, est purement naturel. Même sous l'empire de la grâce et du désir qui l'emporte infailliblement, l'âme garde le pouvoir virtuel de former la résolution opposée. La grâce meut la volonté mais n'utilise qu'une partie de cette force immense; elle laisse la « potestas ad opposita ». Dieu excite le libre-arbitre en donnant de bonnes pensées, mais toutes choses commencées par la grâce se terminent par l'un et l'autre. L'homme se décide donc par son propre choix et ne cesse pas d'être libre. Elle prend sa vraie valeur quand l'homme adhère à l'ordre divin, car à ce moment-là il n'agit pas par esprit servile mais par un esprit d'amour opposé à l'esprit de servitude et de crainte. La liberté est expression de tout l'être et l'homme est responsable de tout ce qui sort de lui, même s'il ne l'a pas expressément voulu et n'a pas donné un consentement réfléchi. L'homme, conscient de ses responsabilités, s'est trouvé et s'est mis à sa vraie place. Même dans la renonciation il vit dans la joie, car il agit par un amour libre et que tout amour trouve son plus grand plaisir à être agréable à celui qu'il aime.

Suivant la volonté même de Nicole, au terme de cette étude ce que nous trouvons c'est une règle de vie. Nous apprenons à lutter contre des inclinations, contre la tradition. Nous savons que nous courons un risque mais, animés d'un esprit libre, nous avons justement la volonté de le courir et de purifier nos actes. L'esprit transforme l'acte le plus banal; Nicole nous apprend à joindre l'esprit à la lettre.

Suzanne BOUILLON.

DOCUMENTS COMMUNIQUÉS PAR L. COGNET

LETTRES INÉDITES DE LA MÈRE AGNÈS ARNAUD

I

A une religieuse Carmélite de Tours.

De Port-Royal du Saint-Sacrement, ce 21 juin 1649.

Ma très chère Sœur,

Nous devons à Dieu des actions de grâces réciproques pour la conservation de votre monastère comme il vous a plu de le remercier de sa protection sur les nôtres, dont nous lui demeurons infiniment obligée, ne croyant pas être capables de souffrir les extrêmes misères dont nous apprenons que d'autres maisons religieuses sont affligées.

Pour ce qui est de nos nouvelles particulières, je m'étonne que vous en soyez si mal informée, vu que Mme de Beaumont est instruite de tout ce qui nous concerne, sa grande bonté lui faisant prendre grande part à tout ce qui nous touche. Je vous dirai donc, ma chère sœur, puisque vous en êtes dans l'ignorance, que la Mère Marie-Angélique est encore notre mère Abbesse, par une troisième élection qui fut faite au mois d'octobre dernier; quand ce triennal sera passé, il faudra à notre grand regret qu'elle se repose, ne pouvant la continuer davantage. Pour sa santé, elle est assez bonne, Dieu merci, en sorte qu'elle peut vivre encore plusieurs années, si le dessein de Dieu s'accorde avec sa miséricorde à notre égard. Sa demeure n'est point arrêtée à Port-Royal des Champs, au contraire : cette maison étant la principale c'est où elle doit demeurer pendant sa Supériorité, n'était que les besoins de ce monastère nouvellement établi l'obligent de se partager son temps entre les deux maisons; mais pour son cœur je ne vous répons pas qu'il ne soit pas tout

entier dans le lieu le plus retiré et le plus pauvre, qui est celui-là où celles qui l'habitent sont tellement satisfaites que, quand elles auront besoin de pénitence, il ne leur en faudrait point d'autre que de les renvoyer. Je crois que ce serait une grande joie à la plupart de celles qui sont ici de passer là pour y goûter une vie toute autre que celle d'ici, quoi que nous y vivions assez retirées.

Vous avez sujet de louer Dieu, ma chère sœur, de la grâce qu'il fait à Madame votre sœur, qui se rend toute visible, et l'on peut dire qu'elle porte sur le visage l'image d'une âme toute renouvelée. Il est vrai qu'il y a de quoi nous confondre de voir que des personnes séculières sont en peu de temps ce que des religieuses ne sont pas en plusieurs années, demeurant pauvres dans l'abondance des grâces qui nous environnent.

Je crois que vous avez appris que la résidence de notre Mère est de présent en cette maison. Elle vous salue très chèrement. Elle a de quoi se réjouir de n'avoir pas semé en terre stérile à votre égard. La Mère Marie-Angélique de Maubuisson est votre servante très humble. Dieu nous a fait un grand présent de nous rendre cette bonne Mère qui est exemplaire de toute vertu, à qui l'élévation dans une charge éminente pour notre sexe n'a servi qu'à l'accroissement de son humilité, qui est une chose merveilleuse.

Mme d'Aumont vous salue très humblement, et moi, ma chère Sœur, je vous supplie en toute humilité d'offrir à Dieu mes besoins qui sont extrêmes et de me croire en son amour votre très humble servante.

Sœur Agnès de Saint-Paul
Rse Ind.

(Autographe au Petit Séminaire de Tours, communiqué par le R. P. Saché. La ponctuation et l'orthographe moderne ont été rétablies.)

II

A Jacqueline Pascal.

De Port-Royal du St-Sacrement ce 20 febvrier (1650).

Ma très chère Sœur,

M. Singlin a reçu vostre lettre dans un grand embarras d'affaires joint a un voyage qu'il a esté obligé de faire a Port Royal des

Champs pour aler querir Nostre Mère. Je croy que vous en serez bien aise & que cette joye vous fera agreer de n'avoir point de responce de luy Cest aussy une maxime que M. Singlin na du temps que pour les choses necessaires, & que Dieu ne luy en ayant point donné pour respondre a vostre cas de conscience cest a dire qu'il ny a point trouvé de peril, car autrement il eut donné secours a sa bonne fille qui na rien a craindre, durant quelle craindra, je dis vous Ma chère Sœur, car il ma donné charge de vous dire que les choses dont vous vous plaignez ne vous scauroient faire de mal tandis quelle nentreront point dans vostre cœur, & je croy qu'il est trop a Dieu pour estre capable d'admettre des choses de cette nature Tout ce que vous avez a faire dans la veuë que vous en avez cest de vous confondre devant Dieu de ce que les choses qui vous devroient faire rougir devant luy sont capables de vous donner de la complaisance Cest un effet de la providence de Dieu que vous navez point eu peine pendant que vous en aviez dautres & que vous nestiez pas encore assez affermie dans vostre dessein ce qui vous auroit peut estre fait succomber à cette tentation, au lieu quelle vous est maintenant estrangere Dieu vous ayant donné trop daverion pour les choses de cette nature pour apprehender quelles trouvent de lentrée en vous sinon dans la superficie de vostre esprit qui est encore capable destre troublé des objects qui vous ont autrefois fort blessee Ce sera vostre penitence que de porter cela avec humiliation & en renouvelant les gemissemens de vostre vie passée

Mons^r Sing taschera descrire a Mad de Barmonté il voudroit la pouvoir servir en la maniere quelle le desire & il fauldra chercher des inventions pour cela Car au lieu que NS dit que ceux qui font mal craignent la lumiere de peur que leurs œuvres ne soient descouvertes, cest maintenant ceux qui font bien qui sont obligez de se cacher, de peur de scandaliser ceux qui appellent le mal bien, et le bien mal.

Jay escrit cette lettre a trois reprises & la seconde interruption a esté pour recevoir Nostre Mere qui est arrivee en assez bonne santé Dieu mercy Cest tout ce que jay loisir de vous dire ma chere Sœur & que je suis Vre tres humble servante

Sr A

(Autographe dans une collection particulière. L'orthographe a été respectée. Quelques fragments de cette lettre ont été publiés d'après une copie, avec des altérations considérables, par Mlle Rachel Gillet, *Lettres de la Mère Agnès Arnauld*, Paris, 1858, t. I, p. 166.)

III

A une religieuse Carmélite de Tours.

De Port-Royal du Saint-Sacrement, ce 3 déc. 1652.

Ma très chère Sœur,

Notre Mère m'ordonne de satisfaire pour elle à celle que vous avez pris la peine de lui écrire et de vous assurer que vous ne vous trompez point dans la créance que vous avez, qu'elle vous regardera toujours dans l'union que Dieu veut qu'elle ait avec vous et avec votre famille, dont il n'en reste plus qui ne soient à Dieu, puisque celle qui avait pris le plus mauvais partage ne cède pas maintenant aux religieuses. Soyez donc assurée, ma chère Sœur, que notre Mère est la vôtre autant que vous le souhaitez pour combler la joie que Dieu vous en a donné une selon son cœur et selon le vôtre, croyant bien que toutes celles qu'il vous donnera jamais lui seront agréables, mais il n'arrive pas toujours qu'elles soient aussi proportionnées aux dispositions des particulières d'une communauté les unes que les autres. Je vous aiderai volontiers, ma chère Sœur, à remercier Dieu de cette grâce, à condition que vous nous aiderez aussi à lui demander la conservation de notre Mère, qui nous est ce que vous savez. Je vous supplierai aussi très humblement de vouloir offrir à Dieu la quatrième des filles de mon frère d'Andilly qui doit recevoir le saint habit lundi prochain, jour de la Sainte Vierge. J'espère que vous obtiendrez bien de la Révérende Mère que toute la Sainte Communauté dise un *Ave Maria* pour elle.

Pour ce qui est de ma Sœur Colart, que nous appelons de Sainte Thérèse, il y a près de trois mois qu'elle a pris l'habit. Elle est fort fervente et rien ne lui coûte à faire toute la règle. C'est une bonne teinture qu'elle a prise avec vous et que le temps ne lui fait point oublier. J'espère que la charité de votre communauté lui obtiendra la grâce de faire encore mieux et de retracer parmi nous l'esprit des Carmélites, qui n'est point différent de celui que toutes les bonnes religieuses doivent avoir.

La Mère Angélique de Maubuisson se porte bien, Dieu merci; je lui ai témoigné votre souvenir, et elle le reçoit avec toute la correspondance que vous sauriez désirer. C'est une âme en qui Dieu réside si particulièrement qu'on ne la saurait regarder sans être touchée

de son exemple. J'aurais à dire tout le contraire si je voulais parler de moi, mais c'est assez de vous supplier très humblement d'offrir à Dieu la profondeur de ma misère, qu'il connaît parfaitement. Faites-moi donc, s'il vous plaît, cette grâce, ma chère Sœur, pour m'obliger d'être de plus en plus votre servante.

Notre Mère salue très humblement la Révérende Mère qui lui a fait l'honneur d'avoir de l'affection pour elle. Je vous supplie de l'assurer de mes très humbles. Ma très chère Sœur, votre très humble et très affectionnée sœur et servante en J.-C.,

Sr Agnès de St-Paul, Rse Ind.

(Autographe au Petit Séminaire de Tours, communiqué par le R. P. Saché. L'orthographe et la ponctuation modernes ont été rétablies.)

IV

A Martin de Barcos, abbé de Saint-Cyran.

De Notre-Dame de Port-Royal des Champs, ce 14 août 1669.

Monsieur,

J'ai reçu avec une estime et une joie très grande les témoignages qu'il vous a plu de nous donner par l'entremise de Mlle de Vertus, que nous avons toujours la même part en votre charité que nous y avons eue, que nous vous supplions très humblement de nous conserver comme à des personnes qui en sont très reconnaissantes, et qui ne sépareront jamais les obligations infinies qu'elles ont à feu M. de Saint-Cyran, d'avec ce que nous devons à celui qui tient sa place. Nous avons eu de la consolation pendant nos afflictions d'être assurées que des personnes comme vous, Monsieur, nous souteniez devant Dieu par vos prières, et que nous devons tout espérer d'un si grand secours pendant que nous craignons tout dans la vue de notre faiblesse.

Vous avez su la conduite que les hommes ont gardée à notre égard. Celle de Dieu a été toute pleine de miséricorde, nous ayant fait la grâce de ne nous point ennuyer, en sorte que nous en désirassions la fin plus tôt que Dieu l'ordonnerait, ce qui est arrivé à l'heure que nous y pensions le moins, l'intervalle du temps qu'il y avait que

la Paix de l'Eglise était faite sans nous y donner aucune part nous faisant croire qu'on ne nous y comprendrait point, ou qu'on exigerait de nous quelque signature que nous ne pourrions faire.

Depuis que nous avons été rétablies dans les Saints-Sacrements, nous avons cru être ressuscitées de la mort à la vie; et le reste des injustices qu'on nous a fait nous semblent si peu de chose que, si la maison de Paris était occupée par de bonnes religieuses et qui y fussent entrées légitimement, nous n'aurions que de la joie de nous voir plus éloignées du monde et toutes réunies dans une même communauté. Il ne nous reste plus qu'un déplaisir, qui est de n'avoir pas assez profité d'une occasion qui nous devait être si utile pour nous avancer et nous fortifier dans la vertu, au lieu qu'on s'est assez relâché dans le silence, n'étant pas aussi mortifiées qu'il eût été nécessaire pour ne nous point entretenir de ce qui se faisait contre nous. Nous aurons une double intention dans le renouvellement que nous désirons de faire, qui est de réparer le passé et de nous disposer à porter plus parfaitement ce qui nous reste d'une persécution dont je crains que les auteurs ne se repentent pas encore.

Nous demandons très humblement, Monsieur, le secours de vos prières pour cette fin; nous espérons que notre nouvelle élection nous servira beaucoup pour faire un changement solide dans la communauté.

Je recommande aussi très humblement à vos prières et saints sacrifices une de nos sœurs qui mourut le septième de ce mois d'août : c'est Mme de Saint-Cyr, qui était une de nos bienfaitrices.

Je demeure avec tout le respect que je dois, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante en J.-C.

Sœur Catherine Agnès de Saint-Paul
Rse Ind.

(Lettre retrouvée par Mlle Gillet après la publication de son édition et copiée par elle sur l'autographe, qui a depuis disparu. L'orthographe et la ponctuation modernes ont été rétablies.)

BIBLIOGRAPHIE

Louis LAFUMA, *Opuscules et lettres de Pascal avec biographie et notes*, Paris, Aubier, 1955, 224 pages, in-8°.

La monumentale édition des *Pensées* que l'on doit à M. Lafuma avait besoin d'être complétée par celle des œuvres diverses qui les accompagnent habituellement. M. Lafuma a tenu à la faire précéder d'une notice biographique d'une extrême précision chronologique : on y verra combien notre connaissance de la vie de l'auteur a déjà été renouvelée par les échantillons que M. Jean Mesnard a donnés de ses découvertes. Une bibliographie des écrits de Pascal la suit. Quant aux pièces publiées elles-mêmes, si M. Lafuma n'a pu, cette fois, en offrir d'inédites, il les a du moins collationnées sur les meilleures sources et en a scrupuleusement reproduit les alinéas. C'est ainsi qu'il s'est aperçu que dans la *Comparaison des chrétiens d'hier et d'aujourd'hui*, l'ordre de deux pages avait été inversé. Il a rectifié les dates de deux des treize lettres que nous possédons encore. Pour la lettre V, le millésime 1648 est établi de façon particulièrement sûre par la mention du retour de la Mère Marie des Anges. M. Lafuma tient d'ailleurs à mettre chaque écrit dans sa véritable lumière en rappelant les circonstances de sa rédaction : on lui en est particulièrement reconnaissant quand il s'agit des lettres aux Roannez ou de la machine arithmétique (au sujet de laquelle un manuscrit peu connu est cité pp. 174 sqq). Ont en outre été retenus pour cette édition les opuscules *De l'autorité en matière de philosophie*, *De la conversion du Pécheur*, *l'Entretien avec M. de Sacy*, *De l'esprit géométrique*, *De l'art de persuader*, *la Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*, *Trois discours sur la condition des Grands*. M. Lafuma y a joint le *Mémorial* (sa notice constitue une bonne introduction à l'histoire de ce texte fameux... et des plus incertain), le *Testament* (avec les corrections de M. J. Mesnard) et surtout les lettres aux Périer, à la reine Christine, à Huyghens, à Fermat et à Mme de Sablé. Nous tenons à signaler l'importance de sa correspondance pour l'étude de la spiritualité de Pascal.

On a trop cherché jusqu'ici à la dégager de fragments dont on n'aperçoit pas la valeur strictement apologétique. Mais la théorie du Panhédonisme de Pascal est ruinée par sa lettre sur la mort de son père (sous l'influence sans doute de M. de Rebours, épris lui aussi de mystique néantiste, il y donne un exact résumé des idées de Condren sur le sacrifice) et la lecture des réflexions sur « le voile de la nature », transparent aux yeux de la foi (pp. 98 sq.), suffit à rendre un peu ridicules les amplifications éloquentes sur le « silence éternel ». De cela, l'édition de M. Lafuma aidera à mieux se rendre compte. Et on ne lui reprochera pas d'avoir omis le *Discours sur les Passions de l'Amour* (qu'il a d'ailleurs déjà édité) : les arguments qu'il rappelle ici et qu'il développera, espérons-nous, bientôt dans une étude d'ensemble sur les *Questions d'amour*, soulignent avec raison que cette pièce trop répandue ne peut qu'égarer ceux qui cherchent le Pascal de l'histoire.

J. O.

B. A. Van KLEEF, *Schuilnamen Naamvormen en Naamletters aangenomendoor schrijvers meest voorkomende in de geschiedenis der Gallikaanse en Hollandse Kerk* bewerkt door J. A. Beek Tweede druk « De Oud-Katholieke Pers, 1955 », 48 pages in-8°.

Qui ne connaît les bibliothèques de manuscrits originaux et de livres rares que l'ancien clergé épiscopalien (Oud-Bisschoppelyke Cleresie) possède à La Haye, à Utrecht et à Amersfoort? Grâce à l'esprit historique et à la générosité des autorités de cette Eglise, ainsi qu'au dévouement sans borne du vénéré archiviste M. J. Bruggeman, les trésors accumulés au XVIII^e siècle ont pu ces dernières années être utilisés par de nombreux chercheurs : les Français ne sont pas les moins nombreux ni les moins reconnaissants. Le catalogue des manuscrits qui concernent la France, chef-d'œuvre d'érudition et de méthode auquel M. Bruggeman a consacré tant d'années, va bientôt paraître par les soins très compétents de M. Dibon. Nous avons en attendant le plaisir d'annoncer la publication d'un élégant petit volume qui contient les « clefs » des pseudonymes, noms de guerre, sobriquets et initiales employés au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle dans les manuscrits et les œuvres imprimées qui concernent le clergé de Hollande, Port-Royal et les appelants. Une première édition en avait paru en 1889 par les soins de J. A. van Beek. Forcément très imparfaite, elle fut depuis revue par A. J. van den Bergh,

et, avec l'aide de M. J. Bruggeman, M. le chanoine B. A. van Kleef, doyen du chapitre métropolitain d'Utrecht, vient d'en publier une nouvelle version refondue et beaucoup améliorée. Ceux qui savent la peine que coûte la moindre identification lui seront particulièrement reconnaissants de s'être ainsi chargé d'une tâche des plus ingrates. Son petit volume leur évitera beaucoup de recherches pénibles et souvent infructueuses. Nous souhaitons que l'auteur et ses confrères puissent trouver au milieu de leurs occupations pastorales le temps de nous donner d'autres contributions également précieuses à la connaissance de l'histoire religieuse de la France et des Pays-Bas pendant deux siècles.

J. O.

CHRONIQUE-ANNONCES DIVERSES

La maison de Pascal.

Les autorisations nécessaires ayant été obtenues grâce à la diligence de M. Louis Lafuma, une plaque commémorative sera apposée, à une date qui sera fixée prochainement, sur la façade du n° 54 de la rue Monsieur-le-Prince.

On se rappelle que M. Jean Mesnard a réussi à y situer la maison où Pascal vécut du mois d'octobre 1654 jusqu'aux dernières semaines ayant précédé sa mort et où il aurait donc composé la plupart des *Provinciales*, les *Pensées*, ainsi que les *Ecrits sur la roulette*. (Voir le Bulletin de 1954.)

La Société des Amis de Port-Royal exprime ses très vifs remerciements aux éditeurs qui ont bien voulu participer aux frais de gravure et de pose de la plaque : les Editions du Cerf, les Editions Delmas, les Editions de l'École, la Librairie Gallimard, la Librairie Hachette, les Editions du Seuil.

Une exposition Port-Royal à Verviers.

La librairie L. Gason à Verviers (Belgique) a organisé du 10 au 23 mars 1956, avec le concours de M. le professeur X. Janne d'Othée, à l'occasion de la représentation du *Port-Royal* de H. de Montherlant, donnée par la Comédie-Française, une exposition consacrée à « Port-Royal et le Jansénisme », où figuraient des pièces rares : l'*Augustinus* de 1640 (Jégers), l'exemplaire de la *Fréquente Communion* ayant appartenu à Lesdiguières, la collection complète des premières Bulles pontificales, l'exposé du plaidoyer d'Arnauld le père contre les Jésuites, etc...

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

I. — PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Bulletin signalétique : 3^e partie : Philosophie (trimestrielle). Abonnement annuel (y compris table générale des auteurs). France : 2.700 frs; Etranger : 3.200 frs. Renseignements et vente au Centre de Documentation du C.N.R.S., 16, rue Pierre-Curie. — Tél. DAN-ton 87-20, Paris (5^e), C. C. P. Paris 9181-62.

Bulletin d'Information de l'Institut de Recherches et d'Histoire des Textes. Directeur : Jeanne VIEILLIARD. Paraît une fois par an et est vendu au numéro : n^o 1 : 300 frs; n^o 2 : 400 frs; n^o 3 : 460 frs.

II. — OUVRAGES.

LEFEBVRE et TERROINE. — *Recueil de documents relatifs aux Séances des Etats Généraux de 1789* : 2.500 frs.

MANTOUX. — *Les Délibérations du Conseil des Quatre* (24 mars-28 juin 1919). Tome I (relié pleine toile bleue) : 1.800 frs; Tome II (relié pleine toile bleue) : 1.800 frs. Les deux tomes ensemble : 3.200 frs.

Mlle PELLEGRIN. — *La Bibliothèque des Visconti-Sforza* (relié pleine toile crème) : 2.400 frs.

Collection « *Le Chœur des Muses* » (Directeur : J. JACQUOT) :

1. — *Musique et Poésie au XVI^e siècle* : 1.600 frs.

2. — *La Musique instrumentale de la Renaissance* : 1.800 frs.

3. — *Les Fêtes de la Renaissance* (en préparation).

III. — COLLOQUES INTERNATIONAUX.

I. — *Pensée humaniste et tradition chrétienne aux XV^e et XVI^e siècles*. 1.800 frs.

II. — *Léonard de Vinci et l'expérience scientifique au XVI^e siècle* (ce colloque est en vente aux Presses Universitaires de France). 1.500 frs.

III. — *Les romans du Graal aux XII^e et XIII^e siècles*. 1.000 frs.

IV. — *Nomenclature des écritures livresques du IX^e au XVI^e siècle*. 660 frs.

Renseignements et vente au Service des Publications du C.N.R.S., 13, quai Anatole-France, Paris (7^e). — Tél. INValides 45-95. C.C.P. Paris 9061-11.

EXTRAITS DES STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE PORT-ROYAL

adoptés par l'Assemblée générale du 28 janvier 1950.

I. — BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION.

ART. 1^{er}. — L'Association dite SOCIÉTÉ DES AMIS DE PORT-ROYAL, fondée en 1913, a pour objet :

1^o d'intéresser le public cultivé à l'histoire générale de Port-Royal, comme à la vie & aux œuvres des principaux personnages qui y ont été mêlés;

2^o de contribuer par tous moyens appropriés à l'entretien des ruines de l'abbaye & d'en rendre plus facile & plus instructive la visite au public;

3^o d'aider également à la conservation de tout ce qui touche d'une manière directe ou indirecte à Port-Royal : livres, manuscrits, tableaux, estampes, gravures & objets divers susceptibles d'inspirer ou d'émuover les historiens, les artistes, & d'une manière générale toutes les personnes désireuses de bien connaître cette période de l'histoire littéraire & religieuse de la France.

ART. 2. — Elle a pour moyens d'action :

1^o la liaison avec les détenteurs du domaine & des souvenirs de Port-Royal, comme aussi le contact avec les services publics & les collectivités qui ne peuvent se désintéresser de l'histoire & du rayonnement de cette abbaye (Direction des Monuments historiques, Administration de l'Assistance publique, propriétaire des bâtiments de Port-Royal de Paris, Préfecture & Archives de Seine-&Oise, Municipalités de Magny-les-Hameaux & de Saint-Lambert-des-Bois, Musée de Versailles, diverses Bibliothèques & Universités françaises & étrangères, etc.);

2^o l'organisation des réunions trimestrielles des membres de son Conseil d'administration, ainsi que la rédaction éventuelle d'un bulletin périodique à l'usage de ses adhérents;

3^o l'organisation pour ses adhérents de visites collectives sous la conduite de conférenciers particulièrement qualifiés.

ART. 3. — L'association se compose de membres fondateurs, bienfaiteurs, adhérents, ainsi que de membres d'honneur. Pour être membre, à quelque titre que ce soit, il faut avoir été présenté par trois membres de l'Association, & avoir été agréé par le Conseil d'administration. L'apport des membres fondateurs ne saurait être inférieur à 50.000 francs & celui des membres bienfaiteurs à 10.000 francs. Les membres adhérents sont ceux qui, tout en acquittant leur cotisation annuelle, s'intéressent d'une manière suivie au fonctionnement de l'association. Le minimum de leur cotisation est de 300 francs, susceptible d'être relevé par décision du Conseil d'administration jusqu'à un maximum de 900 francs.

II. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT.

ART. 5. — L'Association est administrée par un Conseil composé de douze membres élus au scrutin secret pour six ans par l'Assemblée générale, choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée.

Le renouvellement du Conseil a lieu par moitié tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles. Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau, composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier & d'un Trésorier adjoint. Le Bureau est élu pour deux ans. Un Vice-Président ou, à défaut, le Secrétaire général ou le Trésorier, remplace de plein droit le Président en cas d'empêchement, de maladie ou de vacance de la fonction.

ART. 6. — Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an & chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

ART. 8. — L'Assemblée générale comprend toutes les catégories de membres de l'Association. Elle se réunit au moins une fois chaque année & chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration, ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration. Son bureau est celui du Conseil.

III. — RESSOURCES ANNUELLES (Art. 10 & 11).

VI. — MODIFICATIONS AUX STATUTS ET DISSOLUTION (Art. 12 à 14 & dernier).

Imprimé en France
EYF. FIRMIN-DIDOT & C^{ie}
MERSIL - 1956